



Bilan du contrat d'objectifs

Bilan d'activité

au 31 décembre 2011



L'ONU a défini en 1992 le développement durable, lors du sommet de la terre à Rio de Janeiro, à la suite du rapport commandé en 1987 à Madame Brundtland (alors 1^{er} ministre de Norvège), comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, adoptés par l'assemblée des Nations Unies en septembre 2000, prévoient :

- « d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et d'inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales ;
- de réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population mondiale qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base. »

La directive cadre européenne sur l'eau de 2000 définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen. Elle donne la priorité à la protection de l'environnement, en demandant de veiller à la non dégradation de la qualité des eaux et d'atteindre d'ici 2015 un bon état général des eaux souterraines, de surface et côtières.

La Charte constitutionnelle de l'Environnement de 2004 indique dans son article 6 : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 a modifié le Code de l'Environnement (Art. L.210-1) : « L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous. »

En novembre 2009, le comité de bassin a approuvé le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne pour 2010-2015 et rendu un avis favorable au programme de mesures associé. Ces documents ont fait l'objet d'une large consultation du public et des partenaires institutionnels. Ils prévoient les modalités pour atteindre le bon état des eaux pour l'ensemble des milieux superficiels et souterrains et les autres objectifs fixés par la DCE, ainsi que les objectifs spécifiques au bassin d'ici 2015.

En 2010, l'Assemblée générale des Nations-Unies a reconnu que «le droit à l'eau potable salubre et propre est un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme». Ce texte fondateur réaffirme ainsi la responsabilité des Etats dans « la promotion et la protection de tous les droits humains qui sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés qui doivent être traités globalement, de manière juste et égale, sur un pied d'égalité et avec la même priorité ».

Sommaire

I – Synthèse/préambule	5
II – Développer une stratégie avec une vision d'ensemble pour l'eau	6
A - Fédérer et mobiliser	6
B - Construire et développer les instruments de planification	12
C - Produire et gérer les données pour l'action, l'évaluation et l'information	14
III – Relever les défis dans les thèmes majeurs du bassin, en cohérence avec la politique européenne et nationale	17
A – Réduire l'impact des activités humaines en préservant l'eau	17
B – Assurer l'équilibre entre la ressource et les utilisations rationnelles de l'eau	24
C – Restaurer l'équilibre des espaces fluviaux et des milieux aquatiques	27
IV – Financer ces défis dans le cadre d'une gestion performante et équilibrée	30
A – Conjuguer l'efficacité et la solidarité dans les redevances	30
B – Conjuguer l'efficacité et la solidarité dans l'attribution des aides	32
C – Mieux faire comprendre aux usagers les politiques d'intervention et développer l'évaluation	34

V – Adapter le management aux enjeux	37
A – Promouvoir les ressources humaines	37
B – Conduire le changement et améliorer l’efficacité	39
C – Maintenir une gestion budgétaire et financière efficace et conforter le système de contrôle interne	41
D - Aller plus loin dans l’intégration du développement durable au cœur du fonctionnement de l’agence	44
ANNEXES	46
A – Carte du bassin avec les principaux éléments structurants de l’activité	46
B – Tableau de synthèse activité/commanditaires	47
C – Synthèse de l’organisation de l’Agence au 31 décembre 2011	48
D – Ressources humaines au 31 décembre 2011 : effectifs budgétaires par catégories	49
E - Glossaire des sigles	50
F – Récapitulatif des indicateurs	51

Synthèse / préambule

Après l'adoption du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), du programme de mesures (PDM), du Grenelle de l'environnement et du Grenelle de la mer, l'Agence avait défini en 2010 sa stratégie et son évolution pour les années 2010 à 2015, dans un « projet d'établissement pour une Agence au service des territoires » qui identifie les actions à mettre en œuvre et donne ainsi l'architecture d'un plan d'actions.

En 2011, le 5e séminaire des cadres a réuni une soixantaine de participants, avec une représentation des délégations plus importante qu'aux séminaires précédents, afin de mieux traiter des impacts de la territorialisation. Les échanges, organisés autour de quatre tables rondes, ont permis de dégager une vision mieux partagée de l'avancée du projet d'établissement et de la transition entre le 9e et le 10e programme dont la préparation a commencé. En effet, en 2011, la préparation du 10e programme a commencé à mobiliser les instances de bassin. Un séminaire du conseil d'administration, organisé au mois de mars, a ouvert un premier débat sur les grandes orientations du futur programme, validées par le comité de bassin en juillet. Les réflexions se poursuivent aujourd'hui afin d'adopter, si possible à la mi-2012, un 10e programme en cohérence avec les enjeux du bassin.

Par ailleurs, après la mise en place du dispositif d'amélioration continue en 2008 et l'obtention de la double certification ISO 9001-ISO 14001 pour l'ensemble de ses activités et pour tous ses sites (siège et délégations), l'Agence a consacré l'année 2011 à la poursuite de l'action de développement du management des processus et à la réalisation du tableau de bord environnemental de l'Agence. L'audit externe de novembre 2011 s'est conclu par la double certification ISO 9001 et ISO 14001. C'est l'effort de tout le personnel pour l'amélioration continue qui a permis ce résultat.

2012 sera l'année européenne de l'eau et de la réunion à Marseille, en mars prochain, du 6e Forum Mondial de l'Eau.

L'Agence, avec tous ses partenaires, mais surtout avec les collectivités locales, s'est mobilisée dès 2011 pour préparer ces événements et mieux faire comprendre à tous nos concitoyens, acteurs de l'eau, les enjeux locaux mais aussi mondiaux, d'une gestion durable et équilibrée de l'eau. Le colloque, organisé en décembre avec la Ville de Bordeaux, consacré à la coopération internationale sur les questions relatives à l'eau, a permis de rassembler près de 250 personnes, partenaires, élus, ONG, institutions financières, citoyens, mobilisés sur cette question essentielle de la "solidarité Nord / Sud".

La mutualisation dans le domaine des redevances a franchi un nouveau cap avec l'élargissement de l'utilisation de l'application informatique de calcul de l'ensemble des redevances (ARAMIS) à deux nouvelles agences (Rhin Meuse et Rhône Méditerranée et Corse) qui ont fait le choix, courant 2011, de rejoindre les trois agences déjà utilisatrices (Adour Garonne, Artois Picardie et Loire Bretagne). Alors que le travail à trois agences commençait à se stabiliser, un nouveau coup d'accélérateur est donné à ce projet dont Adour Garonne est le pilote, pour que l'intégration de ces deux agences soit opérationnelle au 1er janvier 2013 (traitement des redevances 2012) et se fasse dans les meilleures conditions.

2

Développer une stratégie avec une vision d'ensemble pour l'eau

A

Fédérer et mobiliser

L'Agence apporte un appui technique aux pouvoirs publics, en s'appuyant sur l'expérience acquise et/ou sur la mise en œuvre de tests. Elle participe aux travaux réalisés en collaboration avec le MEDD, l'ONEMA, les autres agences, les organismes partenaires en recherche développement, en particulier pour mieux anticiper les évolutions du référentiel juridique et normatif sur l'eau. Elle agit pour améliorer la cohérence et la lisibilité de la politique publique de l'eau pour les décideurs français et européens, les redevables et les bénéficiaires des aides, les usagers. L'agence joue un rôle fédérateur en faveur de la mobilisation des acteurs de l'eau du Bassin, afin d'obtenir des résultats effectifs tout en veillant à optimiser le rapport coût/efficacité des moyens engagés.

Son action continuera de s'appuyer sur les principes de transparence et de concertation, en particulier dans les travaux du comité de bassin, du conseil d'administration et de leurs commissions, comme via les consultations institutionnelles et publiques : partage du diagnostic et des enjeux, affichage des objectifs, transparence dans les décisions, mesure des résultats, évaluation des politiques.

Conformément au SDAGE 2010/2015 (disposition A34), l'Agence avait mis en place un conseil scientifique en octobre 2010. Ce conseil a pour objectif d'orienter les projets de recherche, les expertises collectives et la R&D, et d'accompagner le comité de bassin pour identifier les priorités au sein des sujets complexes et permettre une prise de décisions adaptée aux enjeux.

Ce conseil scientifique s'est réuni deux fois en 2011. Ces réunions ont permis, dans un premier temps, aux membres du conseil scientifique, après en avoir pris connaissance, d'organiser un débat autour des programmes d'études de l'Agence et des dispositifs mis en œuvre sur le bassin pour évaluer et suivre l'état des milieux aquatiques. Dans un second temps, le conseil scientifique a élaboré sa feuille de route pour les années 2012 et 2013.

Conseil scientifique : premier "brain storming"

La première séance de travail du conseil scientifique du comité de bassin Adour-Garonne, mis en place en octobre 2010 par le Président Malvy, s'est tenue à l'Agence le 11 avril dernier, sous la présidence d'Anny Cazenave.

FRANÇOIS SIMONET - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Marc Abadie, directeur général, et Anny Cazenave, présidente du conseil scientifique

Par le développement de la contractualisation, notamment avec Conseils généraux et Conseils régionaux, elle favorisera la mise en cohérence des politiques territoriales ayant un impact sur l'eau.

Elle poursuivra son engagement dans les démarches territoriales (contrats de rivière,...) et de planification pour l'eau (SDAGE, SAGE, PGE), avec le souci de voir les plans de gestion des étiages se prolonger en SAGE.

Avenant Grenelle de l'environnement

L'agence ajustera son IXe programme pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs révisés. Elle devra renforcer ses capacités d'intervention sur les causes principales de non-atteinte du bon état que sont notamment l'hydromorphologie, la lutte contre les pollutions diffuses, l'assainissement domestique, la gestion des eaux pluviales.

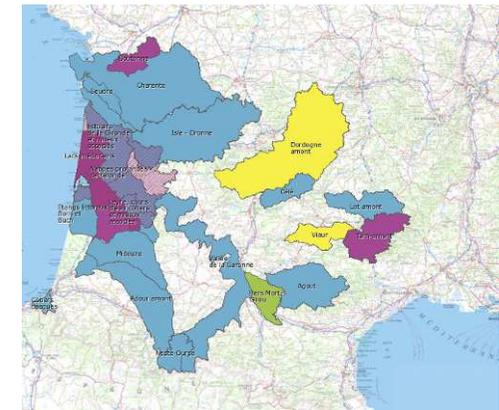
Le renforcement de ces capacités a pour objectif la mobilisation des maîtres d'ouvrage, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, voire assurer si nécessaire par elle –même la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations. Elle développera également un plan d'action spécifique sur le littoral, axé sur la connaissance et la prévention de la pollution à la source.

L'Agence a poursuivi sa politique de développement de partenariats en signant plusieurs conventions couvrant tous les champs communs de compétences en matière de politique de l'eau avec par exemple, la communauté urbaine du Grand-Auch, le Grand Angoulême, l'ARPE Midi-Pyrénées, Surfrider Foundation, les agences d'urbanisme, la coopérative Euralis ; plusieurs de ces conventions visent la préservation de certaines zones humides, l'une plus particulièrement la mise en place et le fonctionnement d'un REseau Pesticides bassin d'ARcachon (REPAR)....

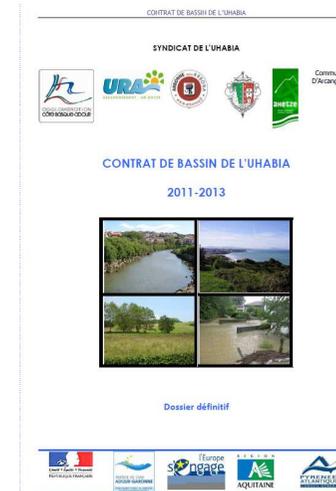
Nos partenaires vont s'attacher à concilier les objectifs de préservation et de restauration du patrimoine aquatique, à organiser la gestion collective de l'eau et le développement économique des activités attachées à cette ressource. Il sera question de restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux, maintenir la biodiversité, réduire les pollutions, préserver la qualité des eaux, assurer une gestion quantitative et solidaire des ressources, mutualiser les connaissances, sensibiliser et éduquer, mener des actions internationales

L'Agence a poursuivi son engagement dans les démarches de planification pour l'eau à travers les SAGE :

- La commission Planification a examiné deux périmètres de SAGE (Dordogne amont et Côtiers Basques) et deux projets de SAGE révisés (Lacs médocains et Leyre),
- Les préfets ont pris trois arrêtés de périmètre (SAGE Côtiers Basques, Charente et Hers Mort-Girou) et trois arrêtés de constitution de commissions locales de l'eau (CLE) pour les SAGE Isle-Dronne, Côtiers Basques et Charente.
- Le projet de SAGE Célé, validé par le comité de bassin en novembre 2010, a fait l'objet en 2011 d'une enquête publique, dernière étape de la procédure d'élaboration. La CLE a examiné les conclusions de la commission d'enquête et validé le SAGE en décembre 2011. Le projet final de ce SAGE est aujourd'hui à l'approbation des préfets de l'Aveyron, du Cantal et du Lot. Le SAGE Célé entamera alors sa phase de mise en œuvre et de suivi, période opérationnelle de la démarche qui s'étalera sur 10 années (2012-2021).



L'Agence a également maintenu son implication dans les démarches territoriales avec, d'une part, les contrats de rivière (examen par la commission Planification du dossier définitif du contrat de rivière Lot aval et signature de l'avenant du contrat de rivière Gave de Pau) et, d'autre part, les contrats de bassin (signature du contrat de bassin Uhabia).



Mise en œuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM)

Ce chantier démarré en 2010 doit permettre l'élaboration d'un Plan d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM) qui permettra d'atteindre les objectifs fixés par cette directive à l'horizon 2020.

L'Agence (et plus particulièrement la délégation de Bordeaux - mission littoral) a été fortement impliquée dans cette démarche tout au long de l'année 2011 :

- au niveau national : expertise pour l'élaboration des guides concernant la définition du bon état écologique, des notes d'enjeux et des objectifs environnementaux, rédaction et relecture de fiches thématiques dans le cadre de l'évaluation initiale, participation aux différents groupes techniques et de concertation mis en place par la DEB,
- au niveau de la sous-région marine Golfe de Gascogne et de la façade maritime Sud-Atlantique : participation active aux groupes de travail chargés de la rédaction des



	<p>documents et de l'appropriation des travaux au niveau local, présentation d'un retour d'expérience/enseignements de la mise en œuvre de la DCE pouvant être valorisée pour les différentes phases de la DCSMM, participation aux deux instances constituées : conseil maritime de Façade (CMF) Sud-Atlantique regroupant les différents acteurs concernés par la DCSMM et collège Sud-Atlantique regroupant les représentants des autorités et services déconcentrés et des établissements publics de l'État,</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ au niveau du bassin Adour-Garonne : préparation et présentation de la démarche DCSMM au sein du comité de bassin et de sa commission territoriale littoral.
<p>Indicateur : Planification des SAGE Cible : 23 SAGE en cours en 2012</p>	<p>Surface couverte : 81 300 km² (71% du bassin sont couverts par un SAGE) 22 SAGE en cours, soit 2 SAGE en émergence supplémentaires par rapport à 2010 : SAGE Viaur et SAGE Dordogne amont (objectif 2011= 21 SAGE, objectif atteint)</p>
<p>Par la confrontation et le partage des objectifs stratégiques à tous niveaux, par une concertation régulière sur les politiques menées et l'échange d'informations opérationnelles, l'Agence s'attachera, aux côtés de la DREAL de bassin, à développer des partenariats constructifs avec les pôles Ecologie Développement durable, les MISE et les services de l'État pilotant des politiques en lien avec l'eau (agriculture, aménagement du territoire, écologie, industrie, santé,...), ainsi qu'avec les autres établissements publics (ONEMA, ADEME,...).</p> <p>L'Agence développera le partenariat institutionnel et le soutien à la coopération décentralisée à l'international, dans le respect des objectifs du millénaire pour le développement : l'accès du plus grand nombre à une eau saine et à un service d'assainissement de base. Elle s'efforcera de mobiliser et d'accompagner, à cette fin, les collectivités territoriales du Bassin.</p>	<p>En complément des rencontres avec les services de l'État et de ses établissements publics membres des instances de bassin, l'Agence a régulièrement rencontré ces services.</p> <p>Les délégations participent aux MISE et les directeurs de délégation se présentent et présentent l'Agence à chaque préfet au moins une fois par an, et dans les trois mois suivant l'arrivée d'un nouveau préfet. Le directeur général de l'Agence rencontre tous les préfets dans les 3 mois suivant leur nomination. Des réunions régulières ont lieu, regroupant le DREAL de bassin, la Direction générale de l'Agence et le DRAAF de Midi Pyrénées (faisant office de DRAAF de bassin).</p> <p>Concernant le soutien à des projets de solidarité, les objectifs sont atteints et même dépassés : 2,2 M€ d'aides soit 40 dossiers ont été soumis à l'approbation des instances, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 32 projets situés dans la zone prioritaire définie par le comité de bassin (23 dans les États d'Afrique subsaharienne francophone, Madagascar ou Haïti et 9 dans les 9 pays du pourtour méditerranéen, Maroc, Liban et Palestine), - 8 projets situés hors zone prioritaire. <p>80 % du montant des aides apportées par l'Agence sont affectés à des pays situés dans la zone prioritaire.</p> <div data-bbox="835 1082 1061 1396" data-label="Image"> </div> <p>Colloque "eau et solidarité internationale" du 9 décembre à Bordeaux en préparation du Forum mondial de l'eau</p> <p>2012 sera l'année européenne de l'eau et de la réunion à Marseille du 6^e Forum Mondial de l'Eau.</p> <p>L'Agence, avec tous ses partenaires, mais surtout avec les collectivités locales, s'est mobilisée dès 2011 pour préparer ces événements afin de mieux faire comprendre à tous nos concitoyens, acteurs de l'eau, les enjeux locaux mais aussi mondiaux, d'une gestion durable et équilibrée de l'eau.</p>

Le colloque consacré à la coopération internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, organisé en décembre en partenariat avec la Ville de Bordeaux, a permis de rassembler près de 250 personnes, toutes des partenaires, élus, ONG, institutions financières, citoyens, mobilisés sur cette question essentielle de la "solidarité Nord / Sud".



De nombreux partenariats institutionnels continuent à se développer



Dans le prolongement du jumelage entre la France et la Bulgarie et pour répondre aux besoins exprimés par les autorités bulgares, l'Agence s'est engagée dans un accord de partenariat avec le bassin hydrographique ouest égéen.

L'Agence fera partager son expérience de coopération institutionnelle entre organismes de bassins européens, développée depuis 1993 dans le cadre d'un jumelage avec l'agence de la moyenne Vistule dont le siège est à Varsovie (Pologne).

Ce partenariat constitue aussi une opportunité pour engager des échanges bilatéraux avec un autre État membre de l'Union européenne et élargir notre

vision sur la réalité de la mise en œuvre en Europe de la directive cadre sur l'eau.

Au cours d'une mission qui s'est déroulée en avril, Pierre Augéy, président de la commission des relations internationales du comité de bassin et Marc Abadie, directeur général de l'Agence, ont signé un accord de partenariat avec les responsables du bassin ouest égéen. Cet accord prévoit notamment de développer une coopération entre les deux bassins autour des thèmes suivants :

- l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du plan de gestion (équivalent du SDAGE en France) ;
- l'hydrologie et la morphologie des cours d'eau et la continuité écologique ;
- le volet économique de la DCE

Signature d'un protocole de coopération avec Saint-Louis du Sénégal

Le député-maire de Toulouse, président de la communauté urbaine du Grand Toulouse (CUGT), le député-maire de Saint-Louis du Sénégal et Marc Abadie,



	<p>directeur général de l'Agence, ont signé le 10 décembre un protocole de coopération décentralisée afin d'améliorer l'assainissement de Saint-Louis.</p> <p>Sont retenus au titre de cette convention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des travaux de création ou de réhabilitation de systèmes de collecte et de traitement des eaux usées et des actions d'accompagnement nécessaires à leur mise en œuvre ▪ une assistance pour la réalisation ou l'actualisation de schémas directeurs, pour la définition de filières techniques adaptées au contexte local ou pour la réalisation de travaux particuliers ▪ des actions de formation. <p>En 2011, de nombreuses délégations étrangères ont été reçues à l'Agence : Mongolie, Palestine, Bulgarie et Pologne.</p> <p>Des agents de l'Agence se sont rendus dans différents pays afin de favoriser les échanges et les retours d'expériences : Palestine, Bulgarie, Chine, Portugal, Inde et Pologne.</p>
<p>Indicateur : action internationale Montant des aides publiques au développement (loi « Oudin-Santini ») engagées au cours de l'année</p>	<p>2,2 M€ ont été engagés en 2011 (objectif 2011 = 1,6 M€, objectif atteint)</p>

B

Construire et développer les instruments de planification

L'agence de l'eau partage avec les services de l'État une responsabilité majeure : Ouvrir des perspectives à moyen et long terme dans la conception des programmes, donner des garanties de continuité dans l'action.

<p>L'exercice de la planification dans le domaine de l'eau se place dans le contexte de la décentralisation et de la participation. Il s'agit donc de jouer « cartes sur table » avec tous les acteurs de l'eau dans le Bassin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître la situation (données), proposer des objectifs (besoins), délimiter le champ du 	<p>Dès janvier 2012, l'Agence va piloter pour le compte du STB la préparation du SDAGE 2016/2021. Pour cela, elle a préparé en 2011 tous les éléments nécessaires à la préparation de l'état des lieux qui s'étendra sur 2012 et 2013. La commission planification du comité de bassin a été étroitement associée à ces travaux préparatoires et a validé l'organisation proposée par l'Agence pour la conduite de ce vaste chantier.</p>
--	--

possible (contraintes), éclairer les choix pour aboutir à des décisions bien comprises.

N'ayant pas le pouvoir d'agir comme maître d'ouvrage, l'Agence ne peut atteindre de résultats qu'en suscitant l'adhésion des acteurs, et la mobilisation des opérateurs. Telle est la méthode qui est, et continuera d'être employée :

- Pour le SDAGE 2010-2015, préparé par le secrétariat technique de bassin (STB : agence-DIREN-ONEMA) sous l'arbitrage de la commission de planification du comité de bassin, et des échanges en réseau avec les services de l'État ;
- Pour le programme de mesures (PDM), construit à la base par les huit commissions territoriales et leur service technique local (Délégation agence-DIREN-EPTB), puis consolidé au niveau du Bassin par la commission de planification (STB).

La participation élargie, conformément aux directives nationales, sera engagée par la réunion des huit « forums locaux de l'eau » par bassins, la consultation du public et la consultation des organismes institutionnels.

Parmi les éclairages qu'apporte l'agence, l'analyse économique prendra une place croissante. Cela suppose en effet de sensibiliser les acteurs, de mobiliser les données existantes, puis de les enrichir par des études et enquêtes, ciblées sur des sujets critiques pour le Bassin. Cela conduit logiquement à fournir d'abord des ordres de grandeur, puis des données plus précises sur des points clefs dès lors que les sources utilisées seront jugées fiables et pertinentes. Les études nécessaires, délicates à conduire, impliquent un partage des tâches et une mutualisation des résultats entre agences de l'eau.

En 2011, l'Agence a appuyé les services de l'État pour la mise en œuvre du PDM et notamment l'élaboration des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) dans chaque département.

Elle a fortement contribué à la réalisation des diagnostics territoriaux nécessaires à la définition d'actions précises en s'appuyant, dans certains secteurs du bassin, sur les EPTB. Un état d'avancement de ces travaux a été présenté aux commissions territoriales lors de leurs réunions de l'automne 2011

Dans le cadre du processus d'élaboration du SDAGE 2016/2021, **l'Agence a lancé une étude sur la valeur économique des usages de l'eau**, notamment les loisirs nautiques (baignade, navigation, sports nautique et de glisse). Il s'agit de montrer de quelle façon l'obtention du bon état pour les milieux aquatiques du bassin contribue au développement économique local

Une étude sur les incidences économiques du SDAGE

Les incidences économiques du SDAGE

L'Agence a réalisé une étude qui apporte, en comparant dépenses et retours sur investissements, les premiers ordres de grandeur sur les avantages économiques du SDAGE.

Dans un contexte où les ressources financières sont de plus en plus limitées, il est important de faire prendre conscience aux partenaires de l'Agence que les dépenses pour la mise en œuvre du SDAGE, estimées à 4,1 milliards d'euros sur six ans, ne se font pas à fonds perdus.

Le comité de pilotage de cette étude a fait émerger ce qui, du point de vue des gestionnaires de l'eau, pouvait constituer les axes de travail prioritaires. Trois types de retours sur investissements ont été identifiés :

- les gains pour les activités qui utilisent le milieu naturel pour se développer,
- les économies de dépenses ou les gains de pouvoir d'achat du fait d'une bonne qualité de l'eau,
- la valeur qu'il est possible d'associer à un patrimoine naturel préservé.

L'ensemble des retours sur investissement du SDAGE qui ont pu être évalués dans cette étude est compris entre 200 et 400 millions d'euros par an.

Pour comparer ces bénéfices potentiels aux coûts du SDAGE, les besoins de dépenses du SDAGE sont quant à eux estimés entre 350 et 500 millions d'euros par an.

L'étude a également estimé que les dépenses du SDAGE permettraient de soutenir près de 10 000 emplois par an pendant 6 ans (ex. personnel utilisé pour construire les stations d'épuration).

Ce travail exploratoire à l'échelle du bassin est cependant à compléter par des analyses locales afin

Si la vision locale de la planification repose sur le rôle conféré aux commissions territoriales, l'adhésion des partenaires que sont les collectivités territoriales implique un soutien orienté vers la gestion de l'eau dans d'autres politiques d'intérêt local. C'est le cas du tourisme et des loisirs, du développement urbain (agendas 21, éco quartiers, PLU), mais aussi du développement rural (2e pilier de la politique agricole commune, éco conditionnalité, gestion des espaces). Des dispositions ont été prévues en conséquence dans le 9e programme de l'Agence et dans le futur SDAGE.

d'appréhender de façon plus fiable les bénéfices potentiels d'une amélioration de la qualité de l'eau. La mise en évidence du poids économique des usages susceptibles de bénéficier d'une amélioration de la qualité de l'eau peut localement alimenter des réflexions sur des solutions de financement. L'évaluation des avantages économiques liés à une amélioration de la qualité de l'environnement suppose de prendre en compte des effets à long terme, ce qui implique de faire un important effort de pédagogie et, à terme, d'adapter les mécanismes d'incitation.



Une exposition "L'eau, au cœur d'un urbanisme durable", élaborée durant le dernier trimestre 2011, sera inaugurée début 2012.

Cette exposition présente au grand public les principaux enjeux de l'eau à prendre en compte dans les politiques d'urbanisme et de développement des territoires.

Le partenariat entre l'Agence et les trois agences d'urbanisme de son territoire (Toulouse, Bordeaux, Bayonne) s'est poursuivi en 2011.

L'Agence de l'eau a notamment participé aux manifestations du 40ème anniversaire de l'agence d'urbanisme de Bordeaux (A'URBA).

Avenant Grenelle de l'environnement

Pour atteindre l'objectif de bon état, l'Agence s'engage à proposer dès 2009 au comité de bassin d'intégrer les objectifs du Grenelle de l'environnement et les nouvelles mesures prévues pour les atteindre dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Elle appuiera les services déconcentrés de l'État dans le suivi du programme de mesures, dans le cadre de la coordination nationale organisée par la direction de l'eau et de la biodiversité. Elle mettra en place le suivi de l'application du SDAGE prévu par l'article L. 212-2 I du code de l'environnement.

Les objectifs du Grenelle de l'environnement ont été intégrés dans le SDAGE adopté par le comité de bassin en novembre 2009.

L'outil de suivi du programme de mesures (dénommé OSBAG) est à présent opérationnel pour l'élaboration des PAOT, avec la contribution de l'Agence. Cet outil, propre au bassin Adour-Garonne, est compatible avec le dispositif national OSMOSE qui sera, lui, opérationnel en 2013. Il permettra d'assurer la continuité dans le pilotage, au plus près du terrain, des actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs du SDAGE.

C

Produire et gérer les données pour l'action, l'évaluation et l'information

Établissement public spécialisé dans le domaine de l'eau et structuré en fonction des bassins hydrographiques, l'Agence est un des opérateurs du système d'information sur l'eau (SIE), à ce niveau.

Après l'élaboration, avec les services de l'État et les collectivités intéressées, du schéma directeur des données sur l'eau (SDDE) en 2005-2006 et de la publication en 2010 du schéma national des données sur l'eau, l'Agence est chargée, avec la DREAL de bassin, de leur suivi. Ces actions visent notamment à organiser la production, le stockage et les échanges entre les partenaires du SIE, adapter les outils pour l'acquisition de nouvelles données, réaliser des inventaires ou des études et rendre accessibles les données.

Dès 2007, l'Agence constituera une banque de référence et développera le portail Internet des données sur l'eau du bassin (partie du SIE national), tâche lourde mais essentielle pour éclairer les décisions, optimiser les interventions, faciliter l'évaluation des programmes, informer les acteurs de l'eau et le public avec des données validées et accessibles.

Parmi les actions prioritaires, il s'agira de :
Établir les référentiels et la cartographie thématique du Bassin, nécessaires au SDAGE et au rapportage du WISE (Water Information System for Europe).
Mettre en œuvre le programme de surveillance (contrôles des masses d'eau),
Dématérialiser les transferts de données avec les laboratoires d'analyse selon le format standardisé d'échange de données informatisées (EDI),
Développer les échanges avec certains producteurs de données : MISE, DRASS, BRGM, DRIRE, collectivités territoriales, ce qui imposera normalisation et rapprochement des systèmes.

Rendre réalisables des projets nationaux tels que les systèmes d'information sur les plans d'eau ou les cours d'eau (SIPE et SICE) ou le système d'information sur l'assainissement (SIA) dont les données sont saisies et stockées dans les bassins, prioritaires pour le rapportage au niveau européen.

Le portail de bassin permet l'accès aux données sur l'eau sur le bassin Adour Garonne : état des milieux aquatiques, volumes prélevés, pollutions rejetées, référentiel des cours d'eau et bassins versants, zonages règlementaires.

Ces données sont **actualisées régulièrement**.

Les modes d'entrées permettent de sélectionner une commune, une thématique, de saisir des mots clés dans un moteur de recherche ou de choisir un territoire d'intérêt dans un outil cartographique.

Depuis cette année, **les données de mesures sur la qualité des eaux dans les lacs ont été mises en ligne**. 2011 a été aussi marquée par la **mise à disposition des informations sur le prix de l'eau et l'actualisation des couches informatives sur les aires d'alimentation de captages (AAC)**. Par ailleurs, le site a été adapté de façon à ce que les portails nationaux dont eaufrance.fr et data.gouv.fr puissent moissonner les données disponibles dans le portail de bassin et signaler régulièrement ses dernières publications.



Il n'y a pas eu de rapportage européen en 2011. Les travaux sur la mise à jour des référentiels européens des masses d'eau ont démarré mais ne seront achevés qu'en 2012.

Pour les ouvrages de traitement et de desserte en eau potable, l'inventaire du patrimoine ne pourra être exhaustif du fait de l'ancienneté et de la diversité des maîtres d'ouvrages. L'évaluation patrimoniale des charges futures d'investissement sera réalisée par voie d'enquêtes. Le rôle effectif des SATESE et SATEP sera une condition de réussite dans ces actions. Ces éléments seront croisés avec les données issues de l'observatoire des coûts, à construire, pour contribuer à l'établissement des comptes de l'eau du Bassin.

Les principes d'élaboration de toutes ces données sur l'eau sont établis. La difficulté résidera dans le passage du niveau de l'expérimentation, ou des domaines les mieux renseignés, à une généralisation cohérente sur l'ensemble des Bassins visant à couvrir avec des indicateurs tous les compartiments du modèle de l'OCDE (usages, pressions, impacts, état et réponses), avec des coûts acceptables.

La finalité est de fournir un rapportage homogène et détaillé au niveau européen et une vision synthétique d'ensemble au niveau du public selon un planning imposé. L'Agence veillera au respect des objectifs et des étapes définis dans le SDDE.

Lors de la mise en œuvre de la directive par le biais du SDAGE 2010/2015 et de son programme de mesures associé, **un programme de surveillance a été établi pour suivre l'état écologique et chimique des différentes masses d'eau** (cours d'eau, plans d'eau, côtières et transition, souterraines).

Le programme comprend 4 volets :

- le contrôle de surveillance,
- les contrôles opérationnels,
- les contrôles d'enquêtes,
- les contrôles additionnels.

Afin d'obtenir des informations sur les niveaux de contamination des eaux souterraines par certaines substances considérées comme dangereuses pour l'environnement, le MEDDTL a décidé de réaliser une **campagne exploratoire nationale en 2011**. Ce sont les laboratoires IPL et CARSO qui ont été retenus suite à un appel d'offres commun aux six agences (pilote AERMC), pour doser ces substances sur 500 stations réparties dans les différents bassins hydrographiques du territoire français métropolitain :

- Bassin Loire Bretagne : 150 points,
- Bassin Seine-Normandie : 100 points,
- Bassin Artois-Picardie : 20 points,
- Bassin Rhin-Meuse : 30 points,
- Bassin Rhône Méditerranée et Corse : 100 points,
- **Bassin Adour-Garonne : 100 points.**

Deux prélèvements ont été réalisés sur chaque station pour une année hydrologique (hautes eaux, basses eaux). Les résultats de cette campagne exceptionnelle vont faire l'objet d'une exploitation nationale et d'une valorisation par bassin.

Suite à une décision nationale de la DEB, **l'ensemble des marchés de sous-traitance liés à la surveillance de l'hydrobiologie** (invertébrés, diatomées, macrophytes et phytoplancton) du ressort des DREAL **ont été transférés à l'Agence en 2011**. A ce jour, **900 stations, gérées par l'Agence, font l'objet d'un suivi hydrobiologique**. Une convention bassin sera établie en 2012 entre la DREAL de bassin et l'Agence pour préciser le rôle de chacun (planification, assurance qualité, bancarisation, valorisation).

Dans le cadre du contrôle de surveillance, l'Agence fait appel aux services proposés par des prestataires préleveurs et des laboratoires d'analyses pour établir la qualité des milieux aquatiques. Afin de dématérialiser les échanges d'informations (commandes et résultats) entre l'Agence et ses prestataires, un standard d'échange de données a été défini. Depuis 2010, tous les intervenants qui travaillent dans le cadre du contrôle de surveillance utilisent le format EDILABO (échange de données informatisé pour laboratoire).

<p>Avenant Grenelle de l'environnement En vue d'établir la production et l'accès à l'information environnementale comme une véritable politique publique, l'Agence s'engage pour sa part à mettre en œuvre le SNDE, et à respecter le délai maximum d'un an pour la mise à disposition des données sur Internet après leur mesure. Elle préparera le rapportage Wise, actualisera l'état des lieux de la DCE pour 2013, et préparera la consultation du public associée.</p>	<p>Adour Garonne participe aux travaux sur la banque nationale des prélèvements en eau inscrite dans le SNDE en assurant le co-pilotage technique de ce projet avec l'Onema.</p> <p>Avec la mise en service du portail de bassin, l'Agence a tenu ses engagements en matière de diffusion et de mise à disposition des données sur l'eau</p>
<p>Connaissance des rejets dans le milieu <i>Indicateur : Pourcentage des rejets industriels faisant l'objet d'un suivi régulier (% de redevance)</i> <i>Cible 2012 : 54%</i> <i>Indicateur : Pourcentage d'EH des agglomérations de plus de 10 000 EH bénéficiant d'un dispositif d'autosurveillance des réseaux</i> <i>Cible 2012 : 50%</i></p>	<p><i>Résultat : 68% des rejets industriels font l'objet d'un suivi régulier</i> La cible 2012 est déjà dépassée.</p> <p><i>Résultat : 46% d'EH des agglomérations de plus de 10 000 EH bénéficient d'un dispositif d'autosurveillance des réseaux.</i></p>

3

Relever les défis
dans les thèmes majeurs du bassin,
en cohérence
avec la politique européenne et nationale

A

Réduire l'impact des activités humaines en préservant l'eau

Quelques agglomérations dont Bordeaux doivent être mises en conformité. Mais l'enjeu du 9e programme pour l'assainissement se situe dans les petites villes et les bourgs ruraux.

Pour la mise en conformité au titre de la directive ERU, l'Agence poursuivra l'action conjointe menée avec la DREAL de bassin et les MISE, afin de conjuguer la pression réglementaire et les aides exceptionnelles du début du 9e programme.

L'Agence consolidera d'autre part le partenariat avec les Départements, pour l'accélération des mises en conformité par une programmation prioritaire de ces opérations. Le partage d'expérience et la veille technique seront amplifiés pour affirmer notre rôle de conseil auprès des maîtres d'ouvrages.

Avenant Grenelle de l'environnement

L'agence systématisera, d'ici fin 2009, le conventionnement avec les collectivités territoriales dont les STEP relèvent de l'échéance 2005 de la directive sur les eaux urbaines résiduaires. Pour les collectivités qui n'auraient pas conventionné, l'Agence supprimera d'une part les aides à taux plein, et d'autre part procédera à la réfaction des primes, voire à la suppression totale de celles-ci

Indicateur : Eaux résiduaires urbaines

Nombre de stations de plus de 2 000 EH restant à mettre en conformité au 31/12 de l'année
Cible : 0 stations non conformes ou non en cours de travaux en 2012

L'Agence continue à consacrer d'importants moyens pour la mise à niveau des agglomérations de plus de 2 000 EH vis à vis de la DERU.

Ainsi, 2011 a vu le financement de la dernière station d'épuration soumise à l'échéance 2000 (Foix-Vernajoul - 22 000 EH).

32 M€ ont été consacrés à ces actions dont neuf stations d'épuration et onze opérations réseaux financées pour les plus de 2 000 EH. Il faut noter la montée en puissance des dossiers de dépollution consacrés exclusivement à la reconquête du bon état des eaux pour lesquels une aide de 9,4 M€ a été apportée en 2011.

L'illustration de cet effort se traduit en 2011 par la mise en fonctionnement d'importantes stations d'épuration comme celle de Bordeaux Louis Fargue, dernier ouvrage visé par le plan national lancé en 2007.

La mise en conformité des agglomérations de taille plus modeste (200 à 2 000 EH) se poursuit. Cette politique, décidée dès 2007, permettra aux collectivités du bassin de présenter en fin de programme un taux de conformité très satisfaisant, anticipant ainsi la prochaine demande de l'union Européenne.



Résultat : 7 stations restent à mettre en conformité

Restent à mettre en conformité les stations d'agglomération : Tarascon sur Ariège (09), Ax les Thermes (09), Port-Ste Foy et Ponchapt (24), Montréjeau (31), St Céré (46), Orleix (65) et Ossun (65).

Les marges de progrès du 9e programme pour la pollution des entreprises et de l'artisanat contre les pollutions toxiques et les pollutions dispersées.

L'Agence entend adapter son organisation et ses modes d'interventions pour répondre à la multiplicité des acteurs dans ce domaine.

En 2011, l'Agence a poursuivi son partenariat avec les organismes consulaires et certains syndicats professionnels dans des opérations collectives départementales (quarante conventions signées) dont l'objectif est de réduire les pollutions toxiques et dispersées issues des entreprises et de l'artisanat.

Afin d'améliorer l'efficacité environnementale de cette action, il est apparu nécessaire de concentrer les moyens d'animation sur les grandes agglomérations dans le cadre d'une politique coordonnée de gestion des réseaux collectifs et en n'intervenant que sur quatre secteurs prioritaires (garages, imprimeries, pressings et métiers de bouches) dont les rejets impactent fortement le fonctionnement des stations collectives.

Les premiers résultats confirment l'importance des gisements de pollution concernés mais également la démarche de longue haleine qu'impliquent des actions de sensibilisation à destination d'entreprises soumises à une faible pression réglementaire.

Toutefois, **les objectifs annuels de collecte des déchets toxiques dispersés sont atteints** (6913 tonnes en 2011) à l'échelle du bassin et pour la quasi-totalité des départements avec une augmentation régulière du nombre de producteurs aidés (3 511 en 2011).

Pour orienter sa politique d'intervention au 10ème programme dans le domaine des pollutions dispersées d'origines artisanales, l'Agence a lancé fin 2011 une étude dont l'objectif est de hiérarchiser des territoires à enjeux environnementaux qui sont susceptibles d'être soumis à une pression polluante issue de l'artisanat.

Le partenariat signé avec l'association des entreprises du bassin Adour Garonne (ADEBAG) pour la durée 2008-2010 a été reconduit en 2011.

Cette collaboration a permis de réaliser **une enquête de conjoncture sur l'évolution de la situation économique des entreprises du bassin**, en identifiant particulièrement l'impact de la diminution de la taxe professionnelle.

Elle renforcera son partenariat avec les DRIRE et l'ADEME. Elle favorisera le partage d'expérience entre acteurs afin d'obtenir un effet d'entraînement.

Elle orientera progressivement son action en fonction des priorités locales dégagées par le Programme de Mesures, notamment pour l'élimination ou la réduction des substances dangereuses

L'Agence travaille en étroite collaboration avec les services industriels de la DREAL du bassin. Cette collaboration est désormais établie et régulière sur tous les sujets relatifs à la protection de la ressource et des milieux qui entrent dans le champ de compétence élargi des DREAL.

Ainsi, en 2011, des échanges réguliers ont permis de formaliser des méthodes de collaboration dans le **domaine des substances dangereuses et la déclinaison du programme de mesures du SDAGE**. Un outil d'échange de données d'autosurveillance des rejets industriels a par ailleurs été développé.

Dans le cadre de l'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau, l'Agence a maintenu son dispositif financier d'accompagnement auprès des industriels concernés et a étendu son intervention aux stations d'épuration des collectivités concernées par les dispositions de la circulaire du 29 septembre 2010.

Avenant Grenelle de l'environnement

Concernant les substances dangereuses ou prioritaires, l'Agence :

- évaluera les pressions (rejets industriels, STEP, ...)
- participera au financement, dans le cadre du PNAR (Programme National d'Action et de Réduction de substances dangereuses), des opérations recensées, selon un calendrier à définir au niveau du bassin.

En 2011, 150 établissements industriels et 11 collectivités ont bénéficié d'une aide financière.

Par ailleurs, les études de branches initiées en 2010 en partenariat avec les secteurs industriels et dont le pilotage est assuré par l'agence Adour Garonne pour les secteurs de la papeterie, du cuir et du textile, se sont poursuivies en 2011.

Les résultats de ces travaux, mutualisés entre agences afin d'en réduire les coûts, vont aider les industriels pour la réalisation des études technico-économiques demandées par la circulaire du 5 janvier 2009 sur les possibilités de réduction des substances dangereuses dans les rejets.

La présence de produits phytosanitaires est constatée dans près de 50 % des points de mesure du bassin, avec des impacts notamment pour la production d'eau potable.

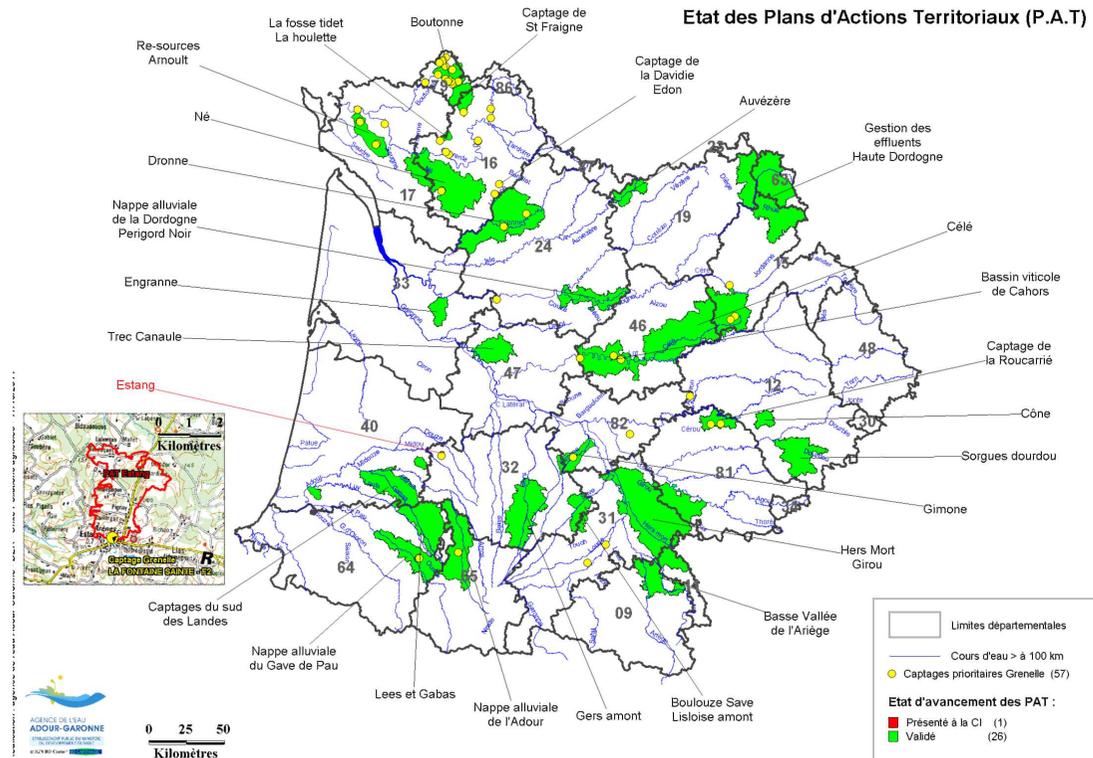
L'Agence s'efforcera de progresser dans la recherche de cohérence des politiques publiques (agriculture, santé, aménagement du territoire,...), la lisibilité des aides publiques aux exploitants agricoles (locales, nationales et européennes) dans chaque région. La mesure et l'affichage de résultats, la mise en relation entre les actions conduites et l'évolution de l'état des milieux, l'analyse coût/efficacité de ses interventions, auront aussi pour effet d'encourager les acteurs impliqués.

Avenant Grenelle de l'environnement

L'agence développera une politique locale de contractualisation en faveur de la réduction des usages non agricoles des produits phytosanitaires. Outre la contractualisation avec les grandes collectivités territoriales, et par déclinaison locale de la politique nationale de contractualisation avec les grands aménageurs, l'Agence conventionnera avec les délégations territoriales des Voies Navigables de France (VNF) et la Société Nationale de Chemins de fer Français (SNCF) sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

En application du plan « Ecophyto 2018 » et en

En 2011, la mise en œuvre des actions prévues dans les plans d'actions territoriaux (PAT) a mobilisé l'essentiel des moyens financiers de l'Agence dans la lutte contre les pollutions diffuses. Au 31/12/2011, 27 plans d'action étaient validés par le conseil d'administration de l'Agence.



cohérence avec les actions de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) à ce sujet, l'Agence financera des actions exemplaires de lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires (expérimentations, démonstrations de systèmes économes en intrants, ...) au niveau local dans les zones non agricoles, en particulier sur les masses d'eau les plus sensibles.

L'Agence mettra en œuvre un programme d'action visant à la couverture automnale totale des sols dans les aires d'alimentation des captages prioritaires au titre d'une pollution par les nitrates, notamment par l'attribution d'aides hors zones vulnérables et par des opérations d'animation en zones vulnérables

En outre, l'Agence mettra en place, en concertation avec les autorités nationales et locales concernées, des outils d'aide à la conversion à l'agriculture biologique

21 de ces 27 PAT ont pour enjeu prioritaire la protection de la ressource en eau potable vis-à-vis des pollutions par les nitrates, les pesticides ou les microorganismes pathogènes issus de l'agriculture, ainsi que, pour les pesticides, des utilisations non agricoles. La majorité de ces territoires concernent des captages identifiés comme prioritaires au sens du Grenelle de l'environnement. 33 des 57 captages prioritaires « Grenelle » sont en effet couverts par un PAT. L'un de ces plans d'action couvre douze captages prioritaires sur le territoire de la Boutonne amont (79).

Des diagnostics de territoire ou des plans d'action sont en cours d'élaboration sur 14 autres aires d'alimentation de captages « Grenelle » et devraient se concrétiser rapidement sous forme de PAT.

L'Agence a aussi mené diverses actions pour améliorer la participation des différentes structures présentes sur les territoires.

7 M€ ont été consacrés à la mise en œuvre des PAT en 2011 (hors conversion à l'agriculture biologique), soit 58 % de plus que le montant des aides accordées en 2010.

Les mesures agri environnementales, comme les autres aides directes aux agriculteurs, **sont des outils qui ont été bien mobilisés en 2011**, résultat à mettre au crédit de l'accompagnement des agriculteurs développé par les structures agricoles dans les PAT. Sur la majorité de ces territoires, on peut considérer que les actions atteignent leur rythme de croisière. Bien évidemment, on constate toujours un décalage lié au démarrage tardif des opérations concrètes sur le terrain. Les raisons de ce décalage restent les mêmes (lourdeur des procédures du PDRH, mesures volontaires toujours peu incitatives, surtout dans des périodes de prix des céréales au plus haut, etc.). Près de 5 500 ha ont bénéficié, dans ce cadre, d'aides à l'amélioration des pratiques, dans le respect de l'objectif du PAT.

Concernant les investissements financés dans le cadre du Plan Végétal Environnement, 2011 a été une année d'engagement très fort, avec une augmentation importante du nombre de dossiers, et notamment dans les PAT et toujours en lien avec le succès de l'animation. Avec 604 agriculteurs financés dont plus de 50 % dans les PAT, les aides de l'Agence ont atteint 2,7 M€ sur ces équipements indispensables à la diminution des risques de pollution phytosanitaire sur le bassin.

L'effort sur le développement de l'agriculture biologique, pour lequel l'Agence avait modifié ses modalités d'aide en 2011 s'est concrétisé sous forme d'engagements financiers. Au total, ce sont 237 agriculteurs qui ont été accompagnés par l'Agence dans leur projet de conversion vers l'agriculture biologique dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable. Cela représente 7 200 ha environ et un montant d'aide important de 3,7 M€



Pierre Couderc (Euralis) et Marc Abadie (Agence)

Enfin, **l'Agence et la coopérative Euralis ont signé un accord de partenariat innovant**, dans lequel la coopérative, avec l'aide de l'Agence, s'est engagée à réaliser un accompagnement particulier à tous ses adhérents situés sur des captages d'eau potable, à contribuer à l'amélioration de la connaissances des pratiques réelles des agriculteurs, à développer sur les zones à enjeu les cultures économes en intrants (comme par exemple le chanvre), ainsi qu'à réfléchir avec l'Agence à tout dispositif permettant d'internaliser dans la filière les surcoûts générés à l'agriculteur par la contrainte environnementale.

Ce type d'accord, qui met en avant le rôle prépondérant de la filière économique qui encadre l'agriculteur dans l'acceptation des contraintes environnementales, a vocation à se développer dans le 10^{ème} programme de l'Agence

Du point de vue financier, ce sont au total 12,6 M€ qui ont été engagés par l'Agence sur la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole, soit 2,4 fois plus qu'en 2010.

L'Agence a modifié ses modalités d'aide de manière à développer, à partir du dernier trimestre 2011, les **actions en faveur de la lutte contre les pollutions phytosanitaires en zone non agricole**, en ciblant les collectivités. En effet, la réduction de l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces verts et des voiries constitue un enjeu important pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et pour la santé des citoyens et des agents techniques qui manipulent ces produits dangereux.



L'Agence a souhaité mobiliser les collectivités et les gestionnaires d'espaces verts et de voiries, et les accompagner par des aides incitatives dans leur démarche de diminution, voire de suppression de l'usage des pesticides. Elle finance les études de diagnostic des pratiques, qui sont un préalable indispensable à la mise en œuvre de la démarche. Elle soutient ensuite l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions : les investissements en matériel alternatif à l'utilisation des pesticides, notamment les désherbeurs thermiques ou mécaniques, le matériel permettant d'éviter la pousse des mauvaises herbes, le plan de désherbage ou de gestion différenciée des espaces verts, etc. Toutes les collectivités du bassin peuvent être accompagnées, avec un taux de financement compris entre 25 et 50 % selon l'objectif de réduction de l'utilisation des pesticides, les démarches « zéro phyto » sont particulièrement encouragées, et selon le positionnement de la commune sur une zone à enjeu particulier, les ressources en eau potable à protéger pour le futur étant prioritaires.

L'Agence s'est investie dans le domaine de la recherche et le développement de systèmes de culture économes en intrants, en finançant un réseau d'exploitations pilotes sur l'ensemble du bassin, et qui ont choisi de faire évoluer leurs assolements à partir des assolements classiques de leur région, vers des systèmes plus intégrés, en ayant pour but d'optimiser les revenus tout en diminuant les intrants et les impacts sur l'eau et l'environnement en général. Ce réseau, initié en Poitou-Charentes sous l'impulsion d'Agrotransfert (Chambre régional et INRA) est piloté par les chambres régionales d'agriculture et l'Ecole d'Ingénieur de Purpan (pour MP).

*Indicateurs : Lutte contre les pollutions diffuses
Montant des aides engagées*

Résultat : 12,6 M€ engagés (Objectif 2011 : 16 M€)
les aides en faveur de la lutte contre les pollutions agricoles et assimilées sont en constante augmentation. Elle est le résultat de plusieurs années d'animation nécessaire à la mise en œuvre effective des PAT

Superficies concernées par les mesures agro-environnementales engagées par l'Agence

Résultat : 12 617 ha (Objectif 2011 : 500 ha)

Nombre d'exploitations ayant bénéficié d'une aide de l'agence dans le cadre du plan végétal environnement

Résultat : 604 exploitations (Objectif 2011 : 250)

Distribuer une eau potable exempte de tout risque pour la santé publique reste une priorité en Adour-Garonne, avec environ 5 800 captages et encore 220 000 habitants permanents alimentés par une eau sans désinfection.

L'objectif du 9e programme est d'abord la mise en conformité de l'existant, la rationalisation et l'amélioration de la gestion de l'approvisionnement en eau potable, en particulier dans les zones de montagne, l'amélioration de la qualité des eaux brutes par des actions coordonnées de bassin versant. L'information des usagers et des maîtres d'ouvrages, notamment grâce à l'observatoire du prix de l'eau potable, est à développer en y intégrant des éléments relatifs à la qualité des services.

L'année 2011 a été marquée par un ralentissement du rythme d'engagement des procédures et des travaux liés à la protection des captages. Néanmoins, la quasi-totalité des dotations prévues dans le domaine de l'eau potable a été engagée, marquant de fait la mise aux normes d'unités de distribution de tailles importantes, mais également la prise en compte de problèmes de ressources déficitaires en région Poitou-Charentes.

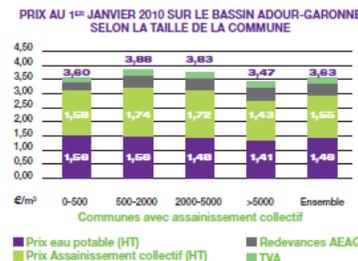
L'Agence a débuté un travail de formalisation du partenariat instauré de longue date avec l'ARS de bassin dans le domaine de l'eau potable qui devrait conduire sur la période 2012-2015, à optimiser les méthodes de travail entre nos deux organismes et accélérer la mise aux normes des captages du bassin encore non conformes.



Dans le cadre de **l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement**, l'Agence a réalisé une étude sur les prix de l'eau 2009-2010 dans le bassin et sur les facteurs les influençant. Les disparités de prix sont constatées selon les territoires ou les modes de gestion, mais surtout en fonction des tailles des services. Les travaux de préparation du 10ème programme tiendront compte des conclusions de l'étude quant à la gouvernance et à l'organisation de ces services.

Avenant Grenelle de l'environnement
 Pour satisfaire l'objectif national de protection d'ici 2012 des 500 captages les plus menacés, et mobiliser les acteurs locaux, l'Agence participera à :

- la définition de ces captages
- la délimitation des aires d'alimentation de ces captages
- l'élaboration des programmes d'actions *le financement de ces actions à un taux attractif (incluant les études, l'animation et l'évaluation de ces actions)*



COMPOSITION DU PRIX DE L'EAU AU 1^{ER} JANVIER 2010 POUR LES COMMUNES DESSERVIES PAR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



La démarche menée par l'Agence concernant les neuf captages stratégiques touche à sa fin puisque huit d'entre eux disposent de leur AAC, la définition de l'AAC du 9ème étant prévue en janvier 2012. Sur les 57 captages grenelle, 33 sont aujourd'hui couverts par un plan d'action territorial, 14 sont en cours de diagnostic de territoire ou d'élaboration du plan d'action. Neuf seulement n'ont pas engagé de démarche concrète. **L'échéance d'un plan d'action validé sur tous les captages Grenelle en 2012 devrait pouvoir être respectée.**

Indicateur : Conformité des eaux brutes pour l'eau potable Montant des aides attribuées : 53 M€ d'aides d'ici 2012	Résultat : 46 M€ d'aides (cumul 2007-2011) (Objectif 2011 : 46 M€, objectif atteint)
Indicateurs Grenelle : - Nombre de captages "Grenelle" pour lesquels une zone de protection a fait l'objet d'une délimitation	57 soit 100% des captages prioritaires
- Nombre de captages "Grenelle" pour lesquels un "programme d'action" a fait l'objet d'une validation	33 soit 58%
- Nombre de captages "Grenelle" pour lesquels au moins une demande de MAE découlant du programme d'action a été déposée	23 soit 40%
- Montant d'AP consacrées à l'agriculture biologique (conversion, maintien etc.) en M€	3,7 M€ en 2011 pour un objectif de 0,15 M€ (les contrats de conversion signés en 2010 ont été engagés financièrement en 2011, soit une très forte implication de l'Agence sur ce programme, tout en maintenant quelques opérations de communication générale)

B

Assurer l'équilibre entre la ressource et les utilisations rationnelles de l'eau

Les débits minimum d'étiage des rivières, définis en 1996 dans le SDAGE, ne sont pas assez respectés. L'eau manque en été dans la Charente, l'Adour, la Garonne, le Tarn, l'Aveyron,... manque qui apparaît de plus en plus en automne, voire en hiver. Les besoins évoluent, pour l'eau potable avec l'augmentation de population et du tourisme. Ils évoluent aussi pour l'irrigation qui, malgré une stabilité des surfaces, manifeste une variation forte de la demande en eau selon les conditions climatiques.

Il faut donc poursuivre les négociations locales dans les SAGE et les plans de gestion des étiages, sur le partage de l'eau et sur les solutions accessibles.

Il faut économiser l'eau, potable ou non : généraliser les moyens de comptage, gérer collectivement, diminuer les fuites des réseaux d'eau potable ou d'irrigation, adopter des procédés économes en agriculture comme dans l'industrie, réutiliser les eaux pluviales ou usées,...

Contre la pénurie d'eau, l'Agence continuera de promouvoir les économies d'eau et une gestion durable, collective et solidaire des ressources, dans une démarche prospective qui prend en compte les changements globaux : changement climatique, évolution des productions agricoles, développement démographique,...

Ces démarches requièrent toujours davantage de recherche finalisée, de formation/développement, ainsi que de partage des connaissances et des enjeux à long terme.

L'Agence amplifiera sa collaboration avec les services de l'État, l'ONEMA, les collectivités locales et les EPTB, pour valoriser ces acquis et partager les analyses coût/efficacité. Elle veillera à renforcer la transparence des décisions publiques qui la concernent, tant auprès des usagers, des associations, que du public.

L'Agence a engagé plus de 2M€ d'aides aux économies d'eau auprès des industriels, collectivités et irri
Pour ces derniers, les premiers programmes pluriannuels de gestion collective de l'eau ont été engagés et
utiles à la réflexion sur l'accompagnement technique que pourront apporter les futurs organismes uniques.

Les efforts consentis en matière d'économies d'eau ont encore progressés en 2011, l'Agence ayant encore acc
son soutien financier en octobre 2011 en particulier au financement bonifié d'études diagnostic de réseaux
potable, d'audit et de gestion de patrimoine.

Le projet de recherche/développement CASDAR-eau s'est achevé et ses résultats
donnent des perspectives pour une meilleure gestion de l'eau au sein des collectifs
d'irrigation. Ils ont été valorisés, notamment auprès des conseillers des chambres
d'agriculture et des présidents d'ASA.



L'actualisation ou révision de plans de gestion des étiages (PGE) vise à adapter les modalités de re
l'équilibre quantitatif des bassins déficitaires. A cette occasion, la méthode d'analyse coût/efficacité, telle qu'elle
est conçue collectivement en 2009, est testée sur des cas réels de création de ressource.

L'Agence a apporté un appui technique important auprès des services de l'État sur le thème du relè

des débits réservés des barrages. Elle a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une étude permettant d'identifier les où, afin d'assurer le bon état des eaux, ce relèvement ne devrait pas se limiter au minimum réglementaire.

Garonne 2050 : cinq projections à quantifier

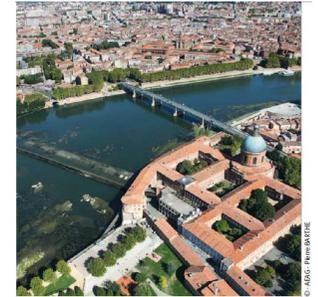
Etude prospective Garonne : Afin de connaître les incidences des change globaux, dont celui du climat, sur la Garonne en 2050, l'Agence a initié une prospective sur les besoins et les ressources en eau de ce fleuve.

Objectif : adapter ses politiques d'intervention.

Cinq scénarii, volontairement tranchés, ont été construits par un groupe d'acteurs au cours de plusieurs ateliers.

- Défaite partielle des politiques environnementales,
- Augmenter les ressources disponibles,
- Crise économique et baisse des consommations,
- Une croissance verte décentralisée,
- Un développement économique ultralibéral.

Il s'agit désormais de quantifier ces scénarii pour évaluer leurs implications respectives sur la gestion de l'eau.



Indicateur : Retenues

Cible : + 66 Mm³ de réserves financées d'ici 2012

Nouveaux volumes stockés pour le soutien des étiages

Résultat : + 63,1 Mm³ financés qui correspondent aux opérations de déstockage sur Garonne (51 Mm³) ; Adour (2.8 Mm³) ; Tarn (7 Mm³) ; Aveyron (2 Mm³) + substit Bandiat (0,3 Mm³) (objectif 2011 : + 63 Mm³)

Les études prévisionnistes montrent nettement les risques de réduction des stocks neigeux et la concentration des pluies dans le temps. Il faut donc augmenter les ressources disponibles à l'étiage (sols, sous-sol, milieux, retenues) pour garantir la production d'eau potable, réalimenter les cours d'eau, comme pour sécuriser l'irrigation.

L'Agence continuera d'œuvrer pour l'optimisation des capacités de soutien d'étiage à partir des réserves existantes, comme par la réalisation de grands ouvrages structurants prévus dans les SAGE ou les plans de gestion des étiages et gérés à l'échelle des bassins déficitaires, en développant les consultations et les partenariats nécessaires.

L'Agence a engagé 2,8 M€ en 2011 pour la mise à disposition de plus de 60 Mm³ depuis les ouvrages existants, en majorité à vocation hydroélectrique. La plupart des conventions de déstockage arrivent néanmoins à terme: l'élaboration de nouvelles conventions est en cours sur le Tarn (sur la base des 26Mm³ prévus dans le PGE), une convention cadre est en cours sur l'Aveyron, et le SMEAG a engagé les études nécessaires à la mise en place d'une tarification au titre de la réalimentation de la Garonne (la convention arrivant à échéance fin 2012).

Au-delà du financement d'études de faisabilité de sites de stockage sur le bassin conformément aux orientations prises dans le cadre des plans de gestion des étiages, l'Agence assure la maîtrise d'ouvrage de

Elle encouragera une gestion optimisée des réserves de soutien d'étiage.

Elle apportera un fort soutien au Plan Garonne.

Avenant Grenelle de l'environnement

Pour adapter les prélèvements aux ressources et gérer la rareté de l'eau, d'ici fin 2009 l'Agence engagera la réalisation de programmes d'études dans les zones en déficit structurel sur les volumes disponibles. Elle mettra en place les aides nécessaires à l'émergence et / ou au maintien de structures candidates à la mission d'organisme unique pour gérer ces volumes disponibles.

Les aides à la création de ressources seront conditionnées à la gestion de ces ressources par un organisme unique dans les zones en déficit structurel, et notamment dans les zones de répartition des eaux.

L'agence conditionnera les aides aux collectivités pour l'alimentation en eau potable (réseaux, installation de traitements, ...) à la production d'un inventaire du patrimoine et au respect d'un niveau de performance minimal (rendement, perte linéaire, ..)

deux opérations: la faisabilité de retenues pour la réalimentation de la Garonne et de l'Aveyron. Ces études seront lancées courant 2012.

L'Agence a lancé en 2010, avec la DRAAF et la DREAL de bassin, une étude sur l'impact socio-économique de la révision des autorisations de prélèvement en eau pour l'irrigation, dans le cadre de la mise en place des organismes uniques. L'étude, à partir de l'analyse de six secteurs représentatifs de la variabilité de situations du bassin, évalue l'impact économique de la réforme à une perte de valeur ajoutée de 1,5% pour une baisse des autorisations de prélèvement de 10% au regard des consommations maximales antérieures.

Cette étude, ainsi que les mesures d'accompagnement financier adoptées par le conseil d'administration de l'Agence fin 2010, ont pu **contribuer à aboutir politiquement sur les modalités de mise en œuvre de la réforme.** Aboutissement qui s'est concrétisé par la signature de protocoles régionaux entre État et profession agricole. **Un travail important subsiste néanmoins : désignation des organismes uniques de gestion des prélèvements d'irrigation par bassins versants, autorisations collectives et pluriannuelles de prélèvement après enquête publique.**

C

Restaurer l'équilibre des espaces fluviaux et des milieux aquatiques

Beaucoup de rivières souffrent d'une morphologie et d'un régime des eaux dégradés. Les zones humides continuent à disparaître. La bio diversité est menacée. En particulier, un compromis doit être trouvé au niveau du Bassin entre le développement de l'énergie hydroélectrique et la préservation des milieux aquatiques.

L'Agence développera la contractualisation avec les maîtres d'ouvrages locaux (syndicats de communes), les Départements, les conservatoires régionaux d'espaces naturels, les associations compétentes... ainsi que la formation et l'échange d'expérience entre acteurs locaux, élus et techniciens. Elle mobilisera des financements importants pour développer et assister les relais techniques de terrain pour les rivières (CATER) et zones humides (CATZH).

Elle s'engagera dans un partenariat plus opérationnel avec les DREAL et l'ONEMA, sur les milieux et la biodiversité notamment dans le cadre du Plan Garonne. Il s'agit d'ouvrir les axes fluviaux aux migrateurs, d'améliorer les conditions de reproduction et de développement des poissons, mais aussi de soutenir la bio diversité dans les zones humides et milieux littoraux.

L'Agence participera à la prévention des inondations, en aidant en priorité les interventions qui prennent en compte la préservation ou la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques : entretien adapté des cours d'eau, reconquête des champs d'expansion des crues.

Elle participera, au côté de la DREAL de bassin, à la préparation d'un cadre pour l'action publique visant à rendre compatible la préservation des milieux et les

Le 2 février, à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, **l'Agence a signé 13 conventions visant la préservation de certaines de ces zones**. La signature de ces conventions correspond aux projets retenus dans l'appel à projets "acquérir les zones humides pour mieux les préserver"; les premières actions sont aujourd'hui mises en œuvre.



Un nouveau partenariat s'est engagé avec l'Association pour la Recherche sur l'Environnement en Midi-Pyrénées (AREMIP) en vue du développement d'une mission d'animation territoriale et de conseils aux gestionnaires des zones humides du piémont et secteur de montagne pyrénéen en 31 et 65.

Par le financement des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau portés par plus de 240 structures (syndicats intercommunaux, syndicats mixtes, communautés de communes et communautés d'agglomération), **l'Agence participe ainsi à la prévention des inondations**.

L'année 2011 a surtout été marqué par l'accompagnement de la DREAL de bassin dans la mise en œuvre concrète d'une gouvernance de la gestion du risque inondations à l'échelle du bassin avec une première réunion de la **commission inondation du bassin Adour-Garonne**, le 29 novembre 2011.

L'Agence a assuré sous le pilotage de la DREAL de bassin, **la maîtrise d'ouvrage de l'étude de l'impact des classements sur les usages**. Elle participe aux comités techniques instaurés par les préfets dans le cadre des renouvellements de concession afin de proposer des orientations permettant de concilier les enjeux environnementaux et énergétiques. Sur les enjeux liés à la fixation des débits réservés, l'Agence a

objectifs énergétiques. Elle mettra à disposition un fonds de connaissances sur les enjeux respectifs, et contribuera à l'élaboration d'outils d'évaluation des différentes options. Parallèlement, des études, expérimentations, et opérations pilotes, viseront à faire émerger les solutions les moins dommageables pour les milieux aquatiques. Il s'agit de changements dans les modes de gestion des ouvrages hydroélectriques (cas du « défi » éclusées), mais aussi de solutions de plus long terme visant à optimiser la production énergétique dans des conditions environnementales fixées : recherche de scénarios « gagnant – gagnant », au contraire de la situation actuelle.

Avenant Grenelle de l'environnement

L'agence favorisera l'émergence des nouveaux maîtres d'ouvrages pour l'entretien et la restauration des milieux aquatiques superficiels, notamment parmi les collectivités territoriales et les établissements publics territoriaux de bassin.

A cette fin, l'Agence s'engage, en liaison avec les acteurs du bassin concernés, à mener une politique accrue d'acquisition des zones humides, selon des priorités définies au niveau du bassin. Elle soutiendra financièrement l'acquisition de zones humides par des maîtres d'ouvrages locaux, et notamment par le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), avec lequel l'Agence passera une convention. Elle pourra également, le cas échéant, se porter acquéreur dans de telles zones.

L'agence développera, avec les acteurs du bassin (État et ses établissements publics, Collectivités territoriales, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ...) et l'ONEMA, la mise à disposition d'une capacité d'expertise, interne ou externe, pour répondre aux demandes des maîtres d'ouvrage et / ou des

conduit une étude afin de préciser les secteurs où des débits adaptés aux enjeux du milieu doivent être définis pour permettre d'atteindre les objectifs de la DCE.

En 2011, **la progression de maîtres d'ouvrage qui s'inscrivent dans des démarche de gestion durable de leurs cours d'eau continue avec une progression** de 3% par rapport à 2010, soit 240 structures gestionnaires de cours d'eau couvrant 71% du bassin Adour-Garonne.

L'Agence a contribué à **l'acquisition de 246 ha de zones humides** par des communes, un EPTB, un conseil général et les conservatoires des espaces naturels. **L'objectif attribué dans le cadre de la mise en œuvre des lois Grenelle (1 471 ha acquis avec l'aide de l'Agence de 2009 à 2012) est ainsi atteint à 78%.**

Afin de mener des **actions de restauration de la continuité écologique** significatives et d'optimiser les moyens, les démarches collectives coordonnées sont privilégiées : des études importantes sont en cours sur le département des Landes (48 ouvrages), sur le Ciron (20 ouvrages), la Jalle de Blanquefort et le département de la Haute-Garonne.

Des programmes sont d'ores et déjà mis en œuvre sur le Né et la Boutonne, et un accord important a été conclu avec les propriétaires de 12 ouvrages sur les Gaves d'Oloron et du Saison qui sont des axes majeurs sur le bassin pour le saumon atlantique.

Sur la base de **la liste des ouvrages Grenelle** désormais disponibles sur le bassin, 53 ouvrages ont été équipés de dispositifs de franchissement ou adaptés pour améliorer leur efficacité. **L'objectif Grenelle est atteint à 40%.**

maîtres d'œuvre dans les domaines juridique, technique, administratif et financier.

Pour restaurer les continuités des écosystèmes d'eau douce, l'Agence s'engagera à :
participer à l'identification, avec les services concernés, des obstacles les plus problématiques à la continuité écologique,
mobiliser les maîtres d'ouvrage existants ou nouveaux, financer les travaux de franchissabilité, assurer si nécessaire la maîtrise d'ouvrage sur les sites orphelins.

Indicateur : Milieux aquatiques et zones humides

Linéaire de berges restauré ou entretenu avec l'aide de l'Agence (en km)

Résultat 2011 : **6 700 km** de berges de rivières (objectif 2011 : 8 200 km)

Les interventions physiques sur les cours d'eau sont stables; de nombreux syndicats œuvrent actuellement à la redéfinition de leurs objectifs et des plans de gestion des cours d'eau

Superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'Agence au titre de leur entretien ou de leur restauration

Résultat 2011 : **18 400 ha** de zones humides (objectif 2011 : 18 640 ha)

Indicateurs Grenelle :

- Nombre d'hectares de zones humides acquis avec une aide de l'agence

246 ha acquis avec l'aide de l'Agence en 2011

- Nombre d'ouvrages aidés au cours de l'année en vue d'être rendus franchissables

22 interventions sur des ouvrages

4

Financer les défis dans le cadre d'une gestion performante et équilibrée

A

Conjuguer l'efficacité et la solidarité dans les redevances

La mise en œuvre des nouvelles redevances devrait être l'occasion d'un débat, en 2007, sur les grands équilibres entre prélèvement et pollution et entre usagers. Des incertitudes demeureront jusqu'à la mise en œuvre 2008-2009 pour connaître le niveau d'ajustement entre les ressources financières et les besoins du programme. La révision du 9e programme en 2009 permettra d'apporter les corrections nécessaires.

L'Agence se situe dans une dynamique d'amélioration progressive de l'information de tous les acteurs et de meilleure compréhension des enjeux sur les redevances :

- le poids relatif des redevances ne peut à lui seul infléchir le comportement des usagers ; c'est le couplage aides/redevances, donc leur cohérence, qui peut produire l'effet déclencheur ;
- l'équité de traitement ne doit pas être poussée au point de perdre toute lisibilité (zones et modulations trop nombreuses), qui se traduirait également par une impression d'opacité suspecte ;
- la gestion performante de ces redevances implique une analyse intégrant les coûts de mise en œuvre et l'efficacité financière ; en ce sens, on s'efforcera de mettre à profit les possibilités de simplification ouvertes par la loi sur l'eau (LEMA).

Les débats seront préparés dans le but de répartir la pression fiscale entre redevances, au regard de l'évolution des domaines d'intervention, et entre



Le dispositif des redevances instauré en 2006 est entré dans une phase relativement stable en 2011. Cette stabilité se retrouve dans la justesse des prévisions d'émission qui se sont réalisées à 1% près.

Sur le plan national la mise en œuvre de la mutualisation de trois redevances (pollutions diffuses, protection des milieux aquatiques et élevages) est entrée dans une phase opérationnelle : intégration des fichiers de redevables par les agences mandatées (respectivement Artois Picardie, Adour Garonne et Loire Bretagne), perception de l'acompte 2011 sur la redevance pollutions diffuses par l'agence Artois Picardie pour le compte des 6 agences. Dès 2012, ces trois redevances seront intégralement mutualisées. Dans les domaines concernés, ceci a demandé aux agences d'adapter leur organisation à ce nouveau mode de fonctionnement.

La préparation des 10e programmes des agences pour la période 2013 - 2018 a également fait l'objet de concertations interagences avec, comme ligne directrice, de ne pas aggraver les déséquilibres entre les différents contributeurs, voire de les réduire.

La mutualisation dans le domaine des redevances a franchi un nouveau cap avec l'élargissement de l'utilisation de l'application informatique de calcul de l'ensemble des redevances (ARAMIS) à deux nouvelles agences (Rhin Meuse et Rhône Méditerranée et Corse) qui ont fait le choix, courant 2011, de rejoindre Adour Garonne, Artois Picardie et Loire Bretagne,

redevables, au regard de la pression qu'ils exercent sur le milieu, mais en prenant en compte leur capacité contributive.

L'Agence s'engage en 2007 pour la mise en œuvre des nouvelles redevances dès 2008 : adaptation du système d'information et de gestion, évolution des applications informatiques, évolution technologique (internet/Java), information des redevables,... La gestion des redevances représente également une source importante d'information ; le nouveau système devra donc être construit en recherchant une certaine continuité.

L'Agence participera à la démarche commune aux 6 agences, qui vise à harmoniser et à moderniser l'interface avec les redevables, dans le but d'améliorer la lisibilité et avec une perspective de télé déclaration, puis de télé services. Les investissements correspondants (temps, moyens) devront être proportionnés en considérant que le dispositif de redevances pourra être stabilisé en 2009.

Enfin, l'objectif de maîtrise de la pression fiscale, clairement affiché dans le 9e programme (+ 3%/an), impliquera un pilotage de gestion à partir des prévisions de recettes, conduisant à des ajustements des dépenses (régimes d'aides, priorités).

déjà utilisatrices de cette application. Alors que le travail à trois agences commençait à se stabiliser, un nouveau coup d'accélérateur est donné à ce projet pour que l'intégration de ces deux agences soit opérationnelle au 1er janvier 2013 (traitement des redevances 2012) et se fasse dans les meilleures conditions. L'année 2012 sera donc consacrée à la définition et au développement des évolutions nécessaires.

La simplification du dispositif reste une préoccupation forte et sera un des enjeux de la préparation du 10ème programme dans le domaine des redevances.

Le domaine des redevances est probablement celui où la mutualisation interagences a le plus évolué au cours du 9ème programme. Outre les sujets déjà évoqués, le portail national de télé déclaration a fait l'objet, en 2011, de nombreuses évolutions pour répondre au mieux aux attentes des redevables et faciliter la dématérialisation de leur déclaration. Le développement de télé services complémentaires est à l'étude. Le taux de télé déclaration a progressé de 40% pour atteindre près de 17% en 2011. La progression devrait continuer en 2012.

B

Conjuguer l'efficacité et la solidarité dans l'attribution des aides

Le caractère rural du bassin (4 500 des 6 917 communes ont moins de 500 habitants) donne toute son importance à la solidarité vers le rural.

Conformément à l'objectif fixé par la loi sur l'eau, 160 M€ d'aides spécifiques seront réservées aux communes rurales au cours du 9e programme, en premier lieu destinées aux mises en conformité des installations d'assainissement (directive européenne). On poursuivra aussi les actions lancées au 8e programme tant en faveur des périmètres de protection, que des petites unités de distribution d'eau non conformes pour la microbiologie.

Fin 2010, l'Agence a souhaité apporter aux collectivités concernées par la solidarité urbain rural plus de stabilité, de visibilité et de souplesse dans la gestion de leurs projets d'eau potable et d'assainissement, en attribuant une dotation couvrant les deux dernières années du programme. Initialement fixée à 61 M€ sur 2011/2012, l'enveloppe a été réévaluée à plus de 65 M€ fin 2011, l'essentiel étant toujours consacré à la mise aux normes des agglomérations vis-à-vis de la DERU, avec une montée en charge progressive des projets liés à la reconquête du bon état des masses d'eau.

Indicateur :
Montant des aides engagées au titre de la solidarité urbain – rural

Résultat : 28,24 M€ engagés en 2011 (assainissement et AEP)

L'objectif visé à moyen terme est de guider les décisions d'aides par la connaissance de leur effet sur les milieux et au regard du rapport coût/efficacité. Dans le cadre de cette démarche de recherche d'efficience, plusieurs mesures immédiates peuvent être prises pour améliorer l'efficacité des aides et la réalisation des objectifs de la DCE.

Trois objectifs intermédiaires seront poursuivis pendant cette période :

- mettre en relation l'action financée et l'état du milieu concerné (adaptation du système d'information) ;
- progresser dans la sélectivité et la modulation des aides en faveur des actions et des bassins versants prioritaires définis par le SDAGE et le Programme de Mesures, les SAGE, ou les plans de gestion des étiages ;
- afficher et évaluer pour chaque action des résultats quantifiables, même s'ils ne sont pas exprimés en termes d'impact mesurable sur le milieu.

La révision du 9^e programme opérée en 2009 avait infléchi la politique d'intervention de l'Agence vers les objectifs définis dans le SDAGE et son PDM associé, afin d'augmenter ainsi la cohérence avec les priorités territoriales.

Les trois orientations de cette révision de programme étaient donc :

- stratégique : se placer dans un logique de résultats (privilégier les mesures qui contribuent à atteindre les objectifs...) et de moyens,
- financière : trouver un nouvel équilibre dans l'optique d'une plus grande efficience (évaluations coût/efficacité des mesures...),
- technique : s'adapter aux nouvelles priorités assorties de résultats attendus mesurables (application de bonus pour ces priorités...).

Il faut poursuivre le développement de la contractualisation, avec les Régions, les Départements, les organismes spécialisés sur les milieux aquatiques, les organismes de recherche, afin d'obtenir une meilleure synergie et une plus grande lisibilité de l'action publique.

Au cours de ce programme, l'Agence développera la partie stratégique des contrats avec ces divers partenaires : objectifs partagés, résultats attendus, gouvernance, évaluation, information du public.

Après les protocoles signés avec les conseils généraux les années passées, l'Agence a conventionné en 2011 avec :

- L'ARPE Midi-Pyrénées,
- Les agences d'urbanisme,
- La fondation Surfrider Europe,
- EURALIS,
- Grand-Auch,
- Grand Angoulême,
-

Signature du 1^{er} contrat de bassin en juillet 2011

Le périmètre du 1^{er} contrat de bassin d'Adour-Garonne concerne la vallée de l'Uhabia, petit fleuve côtier drainant cinq communes (Arcangues, Arbonne, Ahetze, Saint-Pée-sur-Nivelle et Bidart), qui se jette dans l'océan atlantique au droit d'une des plages de Bidart. D'une superficie de 61 km², le bassin versant représente une entité cohérente et homogène. L'Uhabia et ses deux affluents, l'Alotz et Alhorga, s'étendent sur un linéaire d'environ 80 km. 12 400 habitants permanents et plus du double en période estivale sont concernés.

Les enjeux du contrat sont :

- d'atteindre les objectifs du SDAGE (objectif de protection des usages en assurant la qualité des eaux de baignade, objectif DCE, qualité des cours d'eau pour l'atteinte du bon état des eaux),
- d'être une étape opérationnelle préalable à l'élaboration du SAGE côtiers basques,
- de maintenir la solidarité de bassin existante sur ce territoire et favoriser/provoquer l'émergence de maîtrises d'ouvrages sur certaines compétences non encore organisées.

Une ingénierie financière adaptée aux caractéristiques rurales du Bassin.

L'agence participera aux actions engagées par la direction de l'Eau dans ce domaine. La formation des personnels concernés aux principes de gestion des finances locales sera développée, afin d'engager un dialogue direct et de mieux apprécier l'effet déclencheur des aides de l'agence, associées à celles des co-financeurs.

Deux formations ont déjà été organisées en 2007 (DEXIA et SP 2000) pour familiariser les chargés d'intervention à l'analyse financière des projets des collectivités, et une action test dans le Tarn a été menée sur la modulation des aides de l'Agence en fonction de la situation financière des maîtres d'ouvrage.

C

Mieux faire comprendre aux usagers les politiques d'intervention et développer l'évaluation

Transparence : cet objectif s'est déjà traduit au cours du 8e programme par la mise en ligne sur www.eau-adour-garonne.fr des aides attribuées depuis 1999 par thème et par département. Il sera amplifié dans le souci d'améliorer la connaissance de la situation et des actions à l'œuvre dans chaque bassin versant.

L'Agence mettra progressivement en ligne des informations organisées par bassin versant, tant pour connaître l'état des eaux, que pour apprécier l'avancement des actions aidées.

Le **nouveau site Internet de l'Agence** a été construit durant l'année 2011 sur la base d'une plus grande lisibilité de l'information dans un souci d'accessibilité par tous les publics et de valorisation des données de l'Agence ou de ses partenaires (liens).

Une entrée de l'internaute par bassins versants a été prévue (elle doit encore être complétée par des informations territorialisées issues des diagnostics territoriaux nés de la déclinaison du PDM).

La mise en ligne est prévue le 1^{er} février 2012.



Mieux faire comprendre : la consultation du public de 2005 a montré le déficit d'information sur la gestion des ressources en eau. Des décisions difficiles sont à prendre face à une situation qui s'annonce de plus en plus tendue en matière de ressource, et à des actions de plus en plus collectives en matière de pollutions, plus diffuses.

De nouvelles consultations du public et des forums de l'eau dans toutes les Commissions territoriales seront réalisées en 2008, autant d'occasions d'expliquer et de faire progresser le public. A cette fin, il est notamment prévu d'utiliser le relais des CPIE.

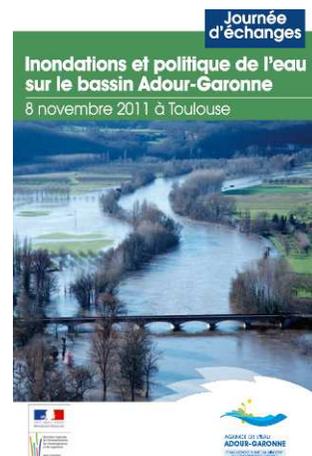
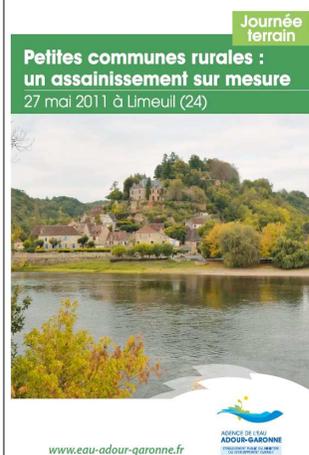
L'Agence poursuivra également sa politique de mise à disposition d'informations sur www.eau-adour-garonne.fr, sur l'Extranet réservé aux administrateurs, par la revue « Adour-Garonne ». Elle poursuivra également son action en matière de veille technique et de partage d'expérience entre acteurs techniques et décideurs (journées techniques, colloques,...).

L'année 2011 a vu le **lancement du nouveau programme de conférences pédagogiques** en collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur (700 conférences sont prévues par an), et la mise au point d'une **convention de partenariat avec les 5 rectorats d'académie** du bassin signée début 2012. Cette convention qui réaffirme l'action de notre établissement vers le public scolaire fixe les orientations de partenariat à développer pour les trois années à venir entre les académies et l'Agence en matière d'information et de sensibilisation des jeunes sur le thème de l'eau. Elle doit contribuer également, grâce à l'appui des relais de l'Education nationale, à mieux faire connaître au monde scolaire nos milieux aquatiques et leurs conditions de préservation durable.



La dynamique d'informations autour des trois outils - revue, site Internet, newsletter - s'est complétée en 2011 d'une structuration des **relations avec la presse** dans l'objectif de rendre plus visibles les données sur l'eau et les actions engagées par l'Agence et ses partenaires.

Plusieurs rendez-vous aux formats adaptés aux publics ont été organisés pour développer la culture des enjeux communs : une journée de terrain sur l'assainissement des petites communes rurales, une journée technique d'échanges sur le risque inondations, un colloque sur la solidarité internationale en matière d'eau, une soirée-débat sur la géopolitique de l'eau.



Développer l'évaluation : L'agence de l'eau fait l'objet d'une pression permanente d'évaluation par le rôle et la composition de ses instances délibérantes (conseil d'administration, commission programme et finances, commission des interventions), auxquelles s'ajoutent celles du Comité de Bassin. « Fiabilité, transparence et capacité à rendre compte » sont inscrits dans les valeurs qui gouvernent sa démarche de certification Qualité. Néanmoins, ces différents éléments sont à structurer dans un dispositif d'évaluation conforme aux standards actuels, afin de permettre les comparaisons.

L'agence s'intégrera dans les cadres généraux d'évaluation des politiques publiques, qu'il s'agisse de la gestion des moyens, ou de l'évaluation environnementale des actions qu'elle réalise ou qu'elle soutient. Dans tous les cas, elle recherchera des indicateurs peu nombreux, simples et qui puissent être régulièrement tenus à jour. L'expérience montre en effet que la complexité en la matière, sous des apparences de rigueur, produit des résultats peu exploitables et des conclusions inaccessibles au public.

En outre, l'Agence considère que le premier usage de l'évaluation est sa propre orientation, au moyen de tableaux de bord et de pilotage.

Les deux premières évaluations menées par l'Agence sont en voie d'achèvement. Il s'agit des évaluations des politiques d'assainissement d'une part, et d'entretien et de restauration des rivières d'autre part. Fin 2011, des ateliers prospectifs organisés dans le cadre de ces évaluations, ont fait intervenir un large panel d'acteurs concernés par ces politiques, de façon à faire émerger, lors des débats, des pistes d'amélioration et des recommandations à apporter aux politiques assainissement et rivières. Ces recommandations issues des évaluations seront présentées début 2012 aux membres de la commission Programme Finances et Evaluation pour alimenter ses réflexions sur les modalités du 10ème programme d'intervention.

Le dispositif mis en place en 2010 s'est poursuivi en 2011 selon les mêmes modalités ; seul le tableau de bord de pilotage de la direction générale a fait l'objet d'une adaptation.

Le tableau de bord de pilotage de la direction générale a été adapté pour l'année 2011 autour de six axes de pilotage (Territorialisation-SDAGE-PDM, Aides, Redevances, Financier, Communication et RH) et 28 indicateurs.

5

Adapter le management aux enjeux

A

Promouvoir les ressources humaines.

Dans un contexte fortement évolutif, (nouvelle Loi sur l'eau, nouveau programme, intégration de la politique de l'eau dans d'autres politiques globales, renouvellement des générations, nouveau statut, actions multiformes engageant de plus nombreux acteurs, sur le long terme, dans une logique de résultats et d'évaluation de l'impact des politiques menées, mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, il est plus que jamais nécessaire pour l'Agence de connaître et de maîtriser les ressources et les moyens dont elle dispose et disposera dans un proche avenir, et de mettre en œuvre les politiques lui permettant d'anticiper les évolutions à venir. Ces évolutions impliquent une vision partagée par l'ensemble du personnel, à tous les niveaux de l'Agence.

L'évolution des métiers ou l'émergence de nouveaux métiers, (gestion de projet, animation des réseaux ou des territoires, accompagnement des politiques), nécessitent la mise en œuvre de politiques innovantes en matière de recrutement et de formation, assurant le maintien d'un haut niveau de compétences et d'expertise. Ces politiques doivent être fondées sur les valeurs communes, partagées par l'ensemble des personnels, à tous les niveaux de l'organisation.

Le recrutement constitue un acte de gestion planifiée, s'inscrivant soit dans une stratégie de valorisation des ressources humaines internes à l'Agence, soit dans l'acquisition de compétences nouvelles, externes.

Cette politique de recrutement sera naturellement ouverte aux valeurs de parité, de mixité

Un renfort des délégations dans la politique de recrutement

En application du projet d'établissement (territorialisation de nos actions), la politique de recrutement 2011 a privilégié le renfort des délégations régionales avec le recrutement d'agents d'intervention.

Sur 13 mouvements constatés en 2011, sept sont des mouvements externes (des recrutements) et six sont des mouvements internes dont deux promotions avec changement de catégorie. Il s'agit, pour les autres mouvements internes, de mobilités fonctionnelles et/ou géographiques sans changement de catégorie.

Accompagnement RH dans la mise en œuvre du plan d'actions : développement de compétences internes pour répondre aux enjeux de la territorialisation et répondre à nos nouveaux modes de fonctionnement.

Le développement de l'expertise technique dans le domaine de la politique de l'eau a été maintenu avec l'organisation de formations métiers autour de l'expertise technique.

74% du personnel a suivi une action de formation en 2011.

Dernière année du plan triennal de formation et préparation du prochain plan

Dans le cadre de la construction du prochain plan triennal de formation (2012-2014), le département RH a organisé une réunion avec l'ensemble des managers sur les futurs axes de formation et les besoins d'accompagnement par la formation pour les trois prochaines années. L'objectif est de co-construire ce

professionnelle (origine de recrutement, âge, ...), et d'égalité sociale.

La formation constituera le second pilier de la stratégie de l'Agence, permettant d'accompagner :

- l'évolution des métiers aux changements techniques et organisationnels,
- le développement des compétences existantes,
 - l'acquisition de compétences nouvelles,
- l'évolution et la valorisation professionnelle des agents.

Le partage de valeurs communes, identifiées dans le cadre de la démarche de management de la qualité, constitue l'élément fédérateur de la démarche de valorisation des ressources humaines, au sein de l'Agence. Ces valeurs s'expriment notamment au travers de la Charte du management, et de l'engagement fort du Comité de Direction d'en promouvoir la mise en oeuvre.

La mise en place de ces axes de valorisation de la ressource humaine au sein de l'Agence, s'appuiera sur les dispositifs de « Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences », et de « Formation des managers », engagés par la s/Direction des Ressources Humaines et la Communication interne, et visant à améliorer l'implication de l'encadrement supérieur et

plan de formation avec les managers pour répondre aux enjeux de la territorialisation et et aux besoins existants d'accompagnement au changement et d'évolution des métiers et favoriser la mobilité.

A noter également le développement des compétences par le biais d'une formation diplômante, trois bilans de compétences et de deux dossiers instruits dans le cadre du dispositif DIF.

La formation tient compte des objectifs de :

- mutualisation, en organisant des formations inter-agence, notamment sur l'achat public en matière de marché public de communication durable, en participant aux réunions en inter-agences sur la mutualisation,
- développement durable, réduction de nos émissions de CO2, formation à la sensibilisation à la conduite éco,
- réduction des coûts, diminution des frais de déplacement par personne,
- dématérialisation avec la formation sur les logiciels Rh Profilsoft (recrutement), Civitas (formation), Horoquartz (horaires variables), Sphinx (GPEC),
- évaluation de la formation : maintien du dispositif d'évaluation à froid, avec une synthèse complète proposant des compléments d'actions ou d'améliorations.
- Proposition de formations d'un niveau "initié" vers un porté à connaissance pour tous (culture commune).

Les suites de la démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail pour les agents en poste à l'Agence

L'enquête lancée en 2010 a montré une forte adhésion du personnel avec un taux de réponse d'environ 75%. Les résultats ont mis en avant notamment la **problématique du changement** : l'évolution à venir des missions et métiers constitue une préoccupation pour la majorité des agents.

Cette enquête a mis en évidence des résultats affectant certains métiers ou certaines fonctions : les métiers administratifs de catégorie IV et III, les métiers de l'intervention et la population des managers.

La problématique du changement apporte une contrainte spécifique aux managers, en raison de leur rôle-clé dans l'animation des équipes de travail et la définition des objectifs.

Suite à l'analyse de ces résultats, l'Agence a lancé en 2011 un appel d'offre portant sur le déploiement d'une **démarche de prévention des risques psychosociaux et d'accompagnement du changement**.

La mission consiste à accompagner les populations ciblées au changement, mener des actions de renforcement du lien social et/ou professionnel de populations ciblées et mener une action de formation à la prévention des risques psychosociaux.

Des actions en cours :

- l'accompagnement au changement pour les managers (changement de posture, impacts)
- l'accompagnement au changement en direction des métiers de l'intervention et des délégations (démarche participative et groupale attendue, permettant la résolution au plus

intermédiaire de l'Agence, ainsi que la qualité du dialogue social.

- près du terrain des problèmes rencontrés),
- le développement des liens et du soutien professionnel (groupes d'échanges de pratiques ou similaires attendus, animés et encadrés par un professionnel extérieur, pour les métiers du secrétariat et pour les managers),
- la formation des cadres à la prévention des risques psychosociaux (dans le cadre de la vigilance collective).

Indicateur : gestion du personnel
Cible : 5 j de formation/an et par ETPT

Résultat : **4,1 jours** de formation par ETPT
(objectif 2011 : 5 jours de formation par ETPT)

B

Conduire le changement et améliorer l'efficacité

La décision d'introduire le changement au sein de l'Agence a conduit en septembre 2004 à la mise en place d'une nouvelle organisation interne, recentrant l'action des services autour des missions principales de l'Agence.

Des objectifs avaient été fixés, notamment en matière de redéploiement des postes. Tous ont été atteints à ce jour. Certains services ont été renforcés, en termes d'effectif et de qualification, tout en maintenant des effectifs constants sur l'ensemble de l'Agence.

Ces changements structurels et fonctionnels vont se poursuivre, dans un contexte fort de renouvellement des générations (40 départs en 5 ans).

S'appuyant sur les nouvelles dispositions statutaires, l'Agence continuera le redéploiement des moyens disponibles, dans le but permanent d'adapter ses structures aux exigences de son environnement institutionnel et professionnel, tout en assurant la compensation partielle des mesures indemnitaires liées au nouveau statut. A cet égard, l'Agence met en place un décompte en ETPT permanents et non permanents, certifié par le contrôleur financier. Elle s'engage à la maîtrise de sa masse salariale en réalisant une économie globale de 490 000 €, gagée sur le non remplacement de 5 agents (342 000 €), et sur la requalification de 5 postes (148 000 €), ou équivalent.

La mise en œuvre du projet d'établissement

Adopté en 2010, ce projet d'établissement définit la stratégie de l'Agence et son évolution de 2010 à 2015, identifie les actions à mettre en œuvre et donne ainsi l'architecture d'un plan d'actions.

En 2011, le 5^e séminaire des cadres a réuni une soixantaine de participants, avec une représentation des délégations plus importante qu'aux séminaires précédents, afin de mieux traiter des impacts de la territorialisation.

Les échanges, organisés en quatre tables rondes, ont dégagé une vision mieux partagée de l'avancée du projet d'établissement et de la transition entre le 9^e et le 10^e programme dont la préparation a commencé.

Le séminaire a aussi permis de prendre collectivement connaissance du travail effectué en délégation, au siège, au sein de différents groupes de travail, et d'échanger sur les positions des différents acteurs internes de l'Agence.



L'Agence a atteint en moyenne annuelle fin 2011 un effectif égal à 266,41 ETPT (plafond ETPT égal à

Certaines missions ou tâches, non spécifiques (entretien des locaux, imprimerie), ou nécessitant des moyens et des compétences particulières (analyses chimiques, études informatiques) continueront à être concédées à des entreprises ou des organismes extérieurs. La plus grande vigilance sera cependant observée, afin que cela ne conduise ni à un alourdissement des charges, ni à une perte de savoir-faire dans les cœurs de métiers de l'Agence.

La mise en place d'un schéma prévisionnel d'organisation des services (organigramme structurel et fonctionnel, cartographie des métiers et des compétences/unités de travail, référentiel des métiers et des compétences) constituera, enfin, un outil efficace de gestion du personnel de l'Agence. Ce schéma permettra d'accompagner l'évolution des missions et des objectifs fixés à chaque entité, en s'adaptant aux évolutions de son environnement.

Une meilleure visibilité sur les objectifs et les moyens permettra à chacun de donner davantage de sens à son action, et de mieux apprécier sa contribution au projet commun.

268). La hausse des effectifs par rapport à 2010 est due aux recrutements effectués début 2011 pour renforcer les délégations régionales.

Le projet « Mutualisation SI RH » a été lancé afin de répondre aux enjeux inter-établissements suivants :

1. Confirmer l'engagement des six agences de l'eau et de l'ONEMA dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) en mettant en place un processus de rationalisation des pratiques et de mutualisation SI RH, en vue d'une efficacité renforcée.
2. Rester en veille quant à l'état d'avancement de la mission de l'opérateur national de paye (ONP) et anticiper les impacts organisationnels et informatiques sur les établissements liés à la mise en place :
 - du nouveau SI de paye dont le déploiement peut être estimé pour les établissements à échéance progressive (2013 pour AEAP et RMC, puis 2014 pour les autres agences)
 - du centre de services partagés (CSP) pour la gestion de la paye.
3. S'inscrire dans la logique globale du cadre de cohérence SI inter-établissements.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été décidée et achetée en commun par les sept établissements pour démarrer ce projet. Ses missions, début 2011, ont été de :

- Réaliser un état des lieux des pratiques et des outils RH mis en place dans les sept établissements et recenser les besoins exprimés,
- Identifier les chantiers de rationalisation et de mutualisation à mener,
- Faire valider les pratiques RH à rationaliser et les règles de gestion à mutualiser,
- Proposer des solutions de SI RH mutualisés adaptées et des scénarii de mise en œuvre.

Les résultats de cette assistance à maîtrise d'ouvrage ont fait émerger les solutions suivantes :

- Choix d'un nouvel commun outil de paie pour les sept établissements,
- Choix d'une ou de plusieurs solutions RH spécialisées pour la formation, la gestion des emplois, des compétences et des entretiens annuels.

Ce dernier chantier est piloté par AERM assisté par AEAG pour une mise en place en janvier 2013.

Le groupe DRH mutualisation a également continué d'autres travaux tels que la rédaction de la charte de mobilité inter agence/ONEMA.

La mesure 154 (action 8) prévoit **l'élaboration d'un cadre de cohérence national des systèmes d'information (CCNSI) des agences de l'eau et de l'ONEMA**. Suite à la phase d'étude du CCNSI, le 1er plan de travail opérationnel a été établi pour la période mai-décembre 2011. Ce plan de travail a été préparé par les DSI des sept établissements, sous l'égide de l'agence Adour-Garonne, pilote du CCNSI, et validé en DAE le 19 mai 2011.

La mise en œuvre du cadre de cohérence sera progressive, par paliers (plans de travail semestriels glissants), avec des points d'étape réguliers pour ajuster si besoin la démarche ; elle valorisera les expériences, les compétences et les bonnes pratiques existantes.

Depuis janvier 2006, l'Agence s'est engagée dans une démarche de management de la qualité, avec un objectif de certification ISO 9001. Elle conduit à un système de management par objectifs, et à optimiser les ressources internes (méthodes, ressources humaines, compétences, moyens matériels, etc.) dans le respect des valeurs éco environnementales de l'Agence.

L'agence s'est engagée dans un processus de déclaration comme « administration éco responsable » : plan de déplacement du personnel, visioconférence, achats éco responsable, gestion raisonnée du patrimoine. Cette orientation en faveur du développement durable vise à mettre en harmonie la gestion interne de l'Agence avec les missions qui lui sont confiées par la loi.

Après l'obtention de la double certification ISO 9001-ISO 14001 pour l'ensemble des activités de l'agence et pour tous ses sites (siège et délégations), l'année 2011 a été consacrée :

1. à la poursuite de l'action de développement du management des processus avec la réalisation de revues de processus impliquant davantage les acteurs internes, un travail sur une meilleure adéquation des indicateurs aux fins de pilotage des processus et l'autoévaluation des processus
2. à la réalisation du tableau de bord environnemental de l'agence (cf. partie D du bilan du contrat d'objectifs)

Elle s'est conclue par le **maintien de la double certification de l'agence** (audit SGS novembre 2011)



Indicateur : effectifs
Cible : 266 en 2012

Résultat : **266,41 ETPT** (objectif atteint)

C

Maintenir une gestion budgétaire et financière efficace et conforter le système de contrôle interne

Les actions menées à la fin du 8ème Programme dans un souci de meilleure gestion des fonds publics et à l'instigation des tutelles, pour réduire le niveau de son fonds de roulement et, d'autre part, la structure de construction du 9ème Programme ainsi que les incertitudes quant au futur dispositif de redevances, font que l'Agence va devoir faire face dans les années à venir à une situation financière beaucoup plus délicate à gérer que jusqu'alors.

Ce contexte renforce par ailleurs la nécessité de s'assurer, en interne, de l'ensemble des sécurités destinées à prémunir contre les risques c'est-à-dire conforter le contrôle interne.

Une gestion financière efficace par le contrôle de gestion ...

Les tableaux de bord financiers seront affinés et

Les tableaux de bords financiers ont pour vocation d'établir une synthèse sur les actions liées aux interventions de l'Agence dans le domaine de la lutte contre la pollution, les ressources en eau et milieu aquatique, la conduite et le développement des politiques ainsi que le fonctionnement proprement dit de

développés pour constituer des instruments de pilotage des actions liées aux interventions de l'agence, à la conduite et au développement des politiques ainsi qu'au fonctionnement proprement dit de l'établissement. Combinés aux outils de prévision et de suivi financier, ils permettront notamment une gestion resserrée de la trésorerie dans le cadre d'un équilibre strict recettes – dépenses au cours du 9e programme.

... et l'amélioration de la connaissance des coûts :

L'action de l'Agence qui se mesurera également, au-delà de l'impact de ses actions sur le milieu, à travers l'efficacité des moyens mobilisés, nécessite d'améliorer la connaissance des coûts. L'agence mettra en place, à échéance de trois ans, de manière concertée avec la direction de l'Eau et les autres agences, une comptabilité par activités, au sens du présent contrat, afin de constituer un instrument de pilotage et d'optimisation des coûts.

Un contrôle interne conforté dans le cadre de la démarche qualité, par la sécurité juridique des interventions et des redevances...

Un suivi des dossiers engagés est mis en place (application Webi) et un audit des dossiers d'aides sera effectué par sondage pour s'assurer de la régularité des aides, rechercher des améliorations et effectuer un retour d'informations vers le conseil d'administration.

En ce qui concerne les redevances, le contrôle des

l'établissement. Institués suivant un pas de temps mensuel, ils permettent une analyse sur le suivi des engagements, des mandatements de dépenses et des émissions de recettes.

Le dispositif de mise en place depuis 2008 **d'un suivi hebdomadaire de la trésorerie et d'émissions de redevances permet une gestion resserrée de la trésorerie**. Ceci s'est traduit par une amélioration du BFR (-2,1M€) et de la trésorerie (+ 9,6 M€). Cette stratégie s'est traduite concrètement en 2011 par la capacité de l'Agence à, non seulement ne pas avoir recours à l'emprunt prévu dans le budget initial pour un montant de 25 M€, mais aussi amorcer un remboursement partiel de l'emprunt contracté auprès de la CDC nettement plus élevé que prévu (11M€ au lieu de 4M€).

Le contrat d'objectif 2007-2012 des agences de l'eau, prévoit la mise en œuvre d'une gestion analytique dans les agences de l'eau. Des groupes de travail initiés en 2008, composés de représentant des 6 agences et coordonnés par la DEB ont poursuivi le travail en cours. Il concerne principalement :

- L'harmonisation des comptes budgétaires de fonctionnement stricto sensu des agences et les résultats d'analyse de la ventilation des dépenses suivant des clés prédéfinies,
- la définition d'un périmètre commun des dépenses de fonctionnement encadrées et soumises à l'application de la réduction de 10% (suivant la circulaire relative au cadre budgétaire du 21 juillet 2011 présentant la contribution des opérateurs à l'effort national de maîtrise des finances) sur trois ans et constituant l'indicateur national de pilotage.

État d'avancement : l'année 2011 a vu **l'aboutissement du bilan du premier exercice de gestion analytique mené à bien dans chaque agence** et permettant de disposer du "coût environné de base des missions de l'annexe B" en 2010 et fondé sur les dépenses de fonctionnement.

Infocentre National des Agences de l'Eau (INAE)

Il a pour objectif de mettre à disposition les informations nécessaires à l'évaluation et au pilotage des actions des agences. Il rassemblera pour toutes les agences des indicateurs de pilotage et des données relatives au contrôle de gestion autour des volets suivants : instruction et suivi de programme, contrôle financier et bilan social.

État d'avancement : non encore opérationnel

Le dispositif de contrôle interne est formalisé par une politique de contrôle définie par la direction générale (élément de sortie du processus piloter) avec 4 objectifs :

- fiabilité et conformité des opérations au dispositif d'intervention,
- égalité de traitement des redevables et bénéficiaires d'aides,
- qualité des informations fournies par les réseaux d'observation des milieux aquatiques,
- maîtrise de la gestion des données dans le système d'information.

Ce dispositif est mis en œuvre opérationnellement dans le cadre de plans de contrôles biennaux et de programmes annuels de contrôles dans 4 domaines : redevances, aides, connaissance et gestion des données.

dossiers est à harmoniser entre les différents secteurs, mais les autres dispositifs en place (cellule contentieux, service mesures) donnent déjà entière satisfaction.

... et par la transparence et la **sécurité juridique de la commande publique**.

Le dispositif mis en place dans le cadre de la réorganisation 2004-2005 (responsable identifié, formations internes, plate forme numérisée) et la formalisation des règles internes suite à la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics en 2006 ont considérablement amélioré les performances de la commande publique au niveau de l'agence. Les améliorations à rechercher concernent l'analyse et la prévision des besoins, la gestion des commandes de faible montant et, plus généralement, la formation des agents concernés pour utiliser de manière optimale l'ensemble du dispositif d'achat public.

Le bilan global du plan de contrôle 2010-2011 sera réalisé au début 2012.

Protocole de modernisation de la gestion comptable et financière

Signé en juin 2009, le protocole de modernisation compte 22 actions qui courent jusqu'en 2012, dont bon nombre ont été menées à terme.

Parmi les actions principales en cours :

- mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier : l'année 2011 a permis la poursuite de la description des procédures et des tâches comptables et financières avec l'écriture des procédures et des fiches techniques par cycle ainsi que de l'organigramme fonctionnel. Ces procédures ont été évaluées par un cabinet externe dans le cadre de notre démarche de certification,
- La mise en œuvre du contrôle partenarial des dépenses d'intervention : le guide des procédures a été finalisé en 2011 et il a été demandé en décembre à la DRFIP de programmer un audit au 1er semestre 2012 afin d'aboutir au 2ème semestre à la signature pour le contrôle interne, cette action du contrôle partenarial,
- L'implantation d'un nouveau logiciel comptable : dans le cadre d'une action commune à trois agences (Artois Picardie, Loire Bretagne et Adour Garonne), un appel d'offre mutualisé a retenu un nouveau logiciel de comptabilité (SIREPA de la société GFI). Cette action a impliqué la remise en question de l'intégration de la gestion financière dans le système d'information de l'Agence. La première phase de déploiement concernant la comptabilité ordonnateur et agence comptable a été menée avec succès dans le dernier trimestre 2011 pour une mise en service dès le début janvier 2012. Lors de l'année 2012, il sera nécessaire de déployer les modules complémentaires et nécessaires à l'optimisation de nos reportages.

L'Agence s'est engagée dans une démarche de certification des comptes.

Ainsi en 2011, elle a procédé au choix d'un cabinet qui opère une première action d'audit à blanc sur les comptes de l'exercice 2011, lequel a donné lieu en janvier 2012 à la remise d'un premier rapport d'intérim incluant la cartographie des risques des process de l'établissement et les recommandations associées; **l'objectif étant d'aboutir à la certification des comptes pour l'exercice 2012.**

Dans ce cadre, l'Agence a participé, au niveau national, à l'élaboration de la méthode de calcul des provisions pour charges à payer des engagements comptabilisés jusque-là hors bilan. Cette procédure, demandée par la Cour des Comptes dans le cadre de la certification des comptes de l'État, a été mise en œuvre pour l'établissement du compte financier 2011 de l'Agence.

Indicateur : Montant total des dépenses de fonctionnement

Résultat : 3,1 M€ en 2011 (objectif 2011 : 3,54 M€, objectif dépassé)

L'objectif de réduction des dépenses de fonctionnement encadrées et soumises à l'application de la réduction des 10% d'ici 2013 (suivant la circulaire relative au cadre budgétaire du 21-07-2011) se poursuit. L'application de la réduction de 5% sur l'assiette des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2011 par rapport au budget exécuté de l'année 2009 a bien été enregistrée.

D

Aller plus loin dans l'intégration du développement durable au cœur du fonctionnement de l'agence

. Avenant Grenelle de l'environnement

En application de la circulaire du Premier Ministre du 3 décembre 2008, relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics, l'Agence rédigera et rendra compte annuellement de la mise en œuvre d'un plan « administration exemplaire », plan concerté entre les six agences de l'eau

L'Agence met tout en œuvre pour améliorer sa qualité de service dans le sens de l'intérêt général et du développement durable.

C'est dans cet esprit que l'Agence s'est engagée dans **démarche environnementale** qui vise à maîtriser voire réduire l'impact du fonctionnement de l'agence sur le milieu naturel. L'audit externe réalisé en fin d'année a permis le **maintien de notre certification ISO 14001**.

La démarche environnementale de l'agence s'appuie sur les outils d'amélioration mis en place dans le cadre de la démarche qualité pour atteindre des objectifs d'amélioration autour de trois axes principaux :

- la réduction de la production des gaz à effet de serre
- la réduction de la consommation énergétique
- la réduction de la consommation de papier

Les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la démarche environnementale sont intégrées dans un plan d'action élaboré à partir d'une analyse environnementale qui sera actualisée compte tenu des résultats des indicateurs qui mesurent le niveau d'atteinte des objectifs environnementaux fixés.

On peut d'ores et déjà noter, s'agissant de la réduction :

- de la **consommation énergétique**, que les mesures déjà prises ont permis de réduire cette consommation de façon significative, malgré l'augmentation et l'intensification de l'utilisation des locaux, pour passer de 670 000 kW en 2008 à 568 000 kW fin 2010 ;
- de la **consommation de papier**, que la modernisation des pratiques de travail associée aux chantiers de dématérialisation des dossiers tels que la télédéclaration des redevances ou la gestion dématérialisée des dossiers des instances ou des marchés ont permis d'économiser en 2010 près de quatre tonnes de papier (1500 ramettes), soit un tiers de la consommation de 2008.
- de l'**émission de gaz à effet de serre**, que le renouvellement progressif du parc auto avec des véhicules rejetant moins de CO₂ a ramené les rejets à 124 tonnes en 2009 et 104 tonnes en 2010 contre 135 tonnes en 2008.

Les **déplacements aériens et ferroviaires ont diminué de 30% sur l'année 2011**, diminuant d'autant notre empreinte carbone, que l'ensemble des déchets est recyclé et que les **objectifs du contrat de performance énergétique concernant nos installations thermiques ont été atteints** (consommation

légèrement inférieure aux prévisions).

L'intégration du développement durable au cœur du fonctionnement de l'Agence se poursuit, et dans un contexte international marqué par la lutte contre le réchauffement climatique et de responsabilité environnementale, l'Agence s'est lancée dans la **réalisation d'un bilan carbone**.



Le but est de prouver qu'il est possible de lier activité humaine et respect de l'environnement, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour répondre aux objectifs nationaux et communautaires.

L'objectif est de réaliser le diagnostic pour mai 2012 et proposer des pistes d'actions. Le périmètre de cette étude (réalisée selon le modèle mis en place par l'ADEME) portera, non seulement sur les émissions dues au fonctionnement direct de l'Agence (consommations énergétiques, déplacements, fret, ...) mais également sur une première évaluation des émissions dues à l'attribution de ses aides, en quelque sorte les émissions de sa politique de l'eau.

Des efforts ont déjà été réalisés dans le passé : mise en place d'un plan de déplacement incitant le personnel à utiliser les moyens de transport en commun (60 personnes ont déjà modifié leurs habitudes), amélioration des isolations thermiques et mise en place de pare soleil au siège, acquisition de voitures nouvelle génération (94 gr de CO2/km), amélioration de l'éclairage des bâtiments, ...

Parallèlement à cette démarche, l'Agence a participé, au cours de l'année 2011, aux différents ateliers mis en place dans cadre de **l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial initié par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse**, dans le but de mettre en œuvre des pratiques éco-responsables, que ce soit dans le choix du mode déplacement, la gestion des déchets ou l'efficacité énergétique des bâtiments.

Annexes

A

Carte du bassin avec les principaux éléments structurants de l'activité



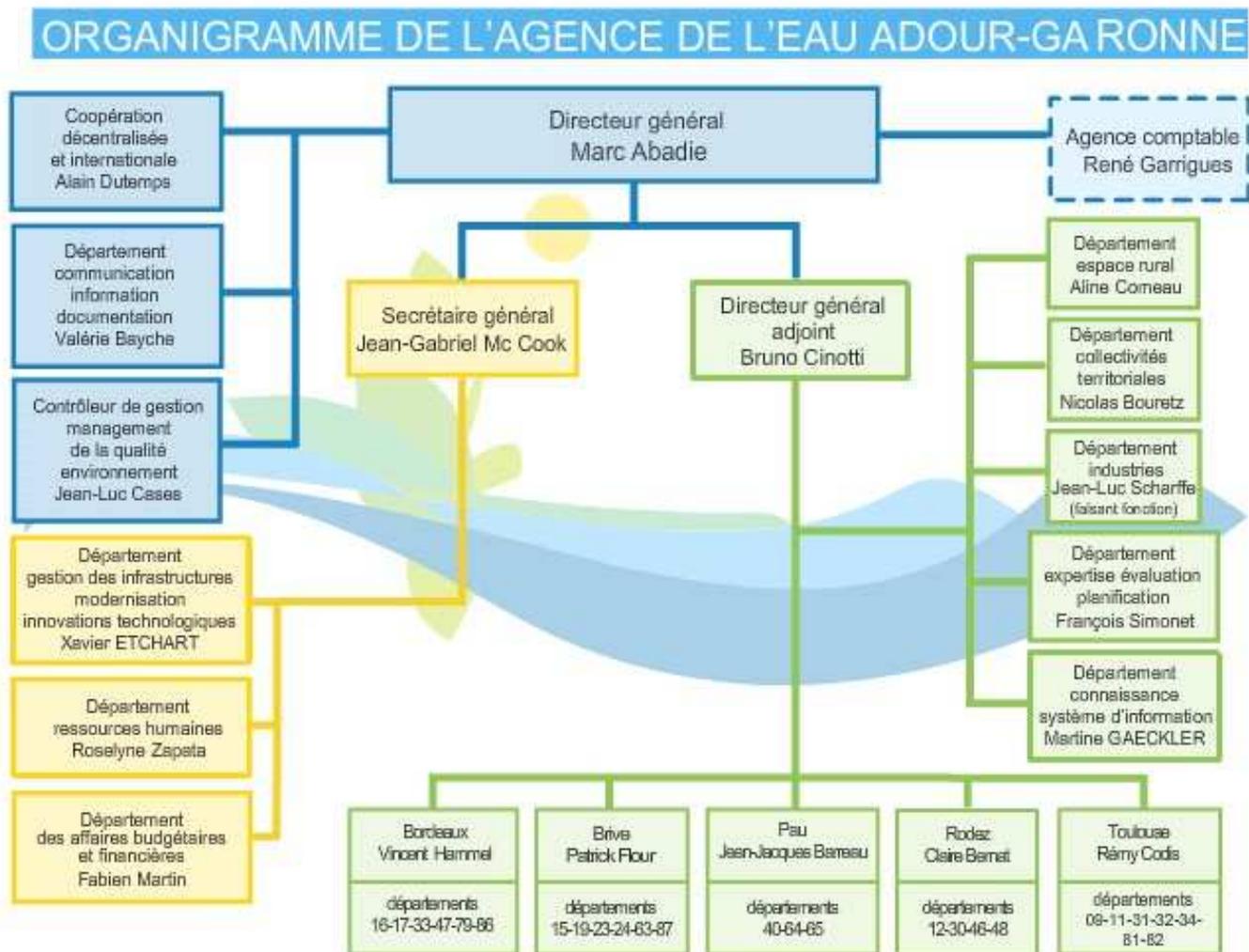
B

Tableau de synthèse des activités

MISSION	ETPT 2011
Gouvernance, planification et international (action 1)	
- Fonctionnement institutionnel	2,8
- DCE (SDAGE, programme de mesures, programme de surveillance, districts internationaux)	10,7
- Elaboration et suivi des SAGE	4,5
- Action internationale hors districts internationaux	1,9
sous-total	19,8
Connaissance (milieux, pressions) (action 1)	
- Réseaux de mesure et gestion des données	18,4
- Etudes générales, connaissance	8,0
sous-total	26,5
Mesures nationales et territoriales de gestion de l'eau (actions 2 et 3) (Aides)	
Pilotage des aides	6,4
Animation pour la réalisation des politiques nationales et territoriales de l'eau	40,3
Attribution des aides des politiques nationales et territoriales	61,7
sous-total	108,4
Redevances	
Définition des référentiels et gestion du rôle	7,2
Instruction et recouvrement des redevances, contrôle et audit	25,5
sous-total	32,7
Pilotage de l'établissement et Fonctions support	
- Pilotage de l'établissement	9,4
- Budget, suivi financier et exécution comptable	7,7
- Affaires générales	22,2
- Information, Communication, Documentation	12,4
- GRH	10,6
- Informatique et systèmes d'information	10,9
sous-total	73,1
Solde des mises à disposition	5,9
sous-total	5,9
TOTAL GENERAL (2) :	266,4

C

Synthèse de l'organisation de l'agence



D

Ressources humaines

Valeur en ETPT moyenne annuelle au 31/12/11

catégorie	postes budgétaires (fonctionnaires + CDI + CDD et hors emplois privés)
1 bis	18,9
1	69,4
2	84,17
3	74,2
4	18,37
5	1
Total	266,04
Postes emploi privé	1,94
Total	267,98

E

Glossaire des sigles

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

CATER : Cellule d'assistance technique pour l'entretien des rivières

CATZH : Cellule d'assistance technique pour l'entretien des zones humides

DCE : Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

LEMA : Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006

MISE : Mission Inter Services de l'Eau

Objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés en 2000 par l'ONU, ils prévoient d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et d'inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales ; de réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population mondiale qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

PLU : Plan local d'urbanisme

PDM : Programme de mesures

PGE : Plan de gestion des étiages

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SATEP : Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable

SATESE : Service d'assistance technique et d'étude aux stations d'épuration

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, adopté en 1996, sera révisé fin 2009

F

Récapitulatif des indicateurs

Nom de l'indicateur	Libellés	Unité	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Prévision 2011	Réalisation 2011	Prévision 2012
Connaissance des rejets dans le milieu	Pourcentage des rejets industriels faisant l'objet d'un suivi régulier (% de redevance)	%	Sans objet	Sans objet	49%	61%	52%	68%	54%
	Pourcentage d'EH des agglomérations de plus de 10 000 EH bénéficiant d'un dispositif d'autosurveillance des réseaux	%	5,0%	7,7%	21,0%	46,1%	40,0%	46,2%	50,0%
Planification des SAGE	Surface du bassin couvert par un SAGE	%	48%	53%	62%	62%	64%	71%	66%
	Nombre de SAGE du bassin dont nombre de SAGE mis en oeuvre		17	18	19	20	21	22	23
			3	5	5	5	9	5	11
Action internationale	Montant des aides publiques au développement (loi "Oudin-Santini") (en M€ d'AP)	M€	0,8	1	1,1	1,69	1,60	2,20	2,00
Suivi des redevances	Taux de contrôle par année d'activité (en % d'assiette)	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0,17%		1,91%	
Suivi du fonctionnement	Total des dépenses de fonctionnement	M€	3,19	2,85	3,17	3,58	3,54	3,10	3,48
Gestion du personnel	Effectifs de l'agence (en ETPT au 31/12)		269,70	262,66	264	263	268	266	266
	Nombre de jours de formation par ETPT		4,8	3,4	4,6	3	5	4	5
Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)	Nombre de stations de plus de 2 000 EH restant à mettre en conformité au 31/12 de l'année			48	42	16	18	7	0
	et nb d'EH correspondants au 31/12 de l'année	EH		796 000	245 000	91 000	102 000	31 000	0
	Pourcentage des autorisations de programmes annuelles de la ligne 11 (installations de traitement des eaux usées domestiques) consacrées à la mise en conformité ERU dans l'année	%	48%	62%	71%	68%	70%	41%	60%

Nom de l'indicateur	Libellés	Unité	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Prévision 2011	Réalisation 2011	Prévision 2012	
Evolution des ventes de produits phytosanitaires sur le bassin	Quantité de substances actives vendues par les distributeurs selon les 3 catégories de substance servant au calcul de la redevance (en kg) :							Les quantités vendues en 2011 seront connues à l'issue du traitement de la redevance pollution diffuse, soit pour la majorité des dossiers à partir de la fin avril.		
	-taux de RPD max	kg		895 436	881093	781 000				
	-taux de RPD médian	kg	Sans objet	7 251 896	7040665	7 862 000				
	-taux de RPD min	kg		774 343	746940	454 000				
Nombre d'aides en faveur de la réduction des usages non agricoles des produits phytosanitaires	Nombre d'aides passées		Sans objet	Sans objet	37	41	40	39	40	
	et montant des aides correspondant	M€			0,32	0,46	0,40	0,39	0,40	
Solidarité avec les communes rurales	Montant des aides spécifiques engagées en faveur des communes rurales (en AP)	M€	21,81	20,5	38	27	28,5	28,2	28,5	
Lutte contre les pollutions diffuses	Montants consacrés à la lutte contre les pollutions diffuses (en AP)	M€	0	1,80	4,25	5,3	16,0	12,6	20,0	
	Surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agro-environnementales (en ha)	ha	0	68	583	1 634	500	12617	500	
	Nombre d'exploitations faisant l'objet d'un plan végétal environnement		0	140	184	312	250	604	250	
	Nombre de captages prioritaires "Grenelle" en cours de protection : -Nb de captages du bassin ; objectif : 100% des captages identifiés en 2009		Sans objet	Sans objet	57					
	-Nb de captages aidés par l'agence en faveur de la délimitation d'une zone de protection objectif : 100% en 2010		Sans objet	Sans objet	0	57				
	-Nb de captages aidés par l'agence en faveur de la validation d'un "programme d'action" objectif : 100% en 2011		Sans objet	Sans objet	0	19 *	57	33		
	moins une demande de MAE découlant du programme d'action a été aidée objectif : 100% en 2012		Sans objet	Sans objet	0	19 *	15	23	57	
Montant d'AP consacrées à l'agriculture bio	M€	Sans objet	Sans objet	0,02	0,03	0,15	3,66	0,15		

Nom de l'indicateur	Libellés	Unité	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Prévision 2011	Réalisation 2011	Prévision 2012
Milieux aquatiques	Linéaire de berges restauré ou entretenu avec l'aide de l'agence (en km)	km	7 234	9 502	11 327	8 200	8 200	6 677	8 600
	et en M€ d'AP engagées dans l'année	M€	5	8	9	10	12	11	13
	Zones Humides bénéficiant d'un financement agence (en ha)	ha	3 634	12 788	13 945	14 430	18 642	18 400	20 242
	dont acquisition	ha	54	118	745	158	242	246	242
	et en M€ d'AP engagées dans l'année	M€	1	2	2	2	3	3	3
	Nombre d'ouvrages du bassin aidés en vue d'être rendus franchissables dans l'année		1	2	6	19	40	22	63
	et M€ d'AP engagées dans l'année	M€	0,18	0,19	1,9	0,5	4	2	5
Conformité des eaux brutes à vocation de production d'eau potable	Montant des aides engagées au bénéfice de collectivités (traitement, interconnexion, déplacement, protection des captages, DUP) (en M€ d'AP)	M€	17,7	8,4	4,6	6,2	7	9,09	7,5
	populations desservies qui ont bénéficié de ces travaux		nc	nc	non disponible	969 700		784 501	
Limitation des effets des sécheresses	Montant des aides attribuées pour des opérations en faveur de la gestion des prélèvements sur la ressource (économies d'eau) (en M€ d'AP)	M€	2,55	1,8	1,4	2,23	3,15	1,85	3,1
	Volumes prélevés dans le bassin par secteur : collectivités (en Mm3)	Mm3	752	731	713	733	678	724	660
	autres usages économiques (notamment industrie hors refroidissement industriel) (en Mm3)	Mm3	347	320	268	231	264	202	262
	refroidissement industriel (notamment centrales EDF) (en Mm3)	Mm3	252	220	5147	4 173	5147	4 985	5147
	agriculture (en Mm3)	Mm3	971	759	785	1 023	1000	955	1000

Nom de l'indicateur	Libellés	Unité	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Prévision 2011	Réalisation 2011	Prévision 2012
Développement de la ressource	Montant des aides attribuées pour des opérations de création de réserves pour le soutien d'étiage et en retenues de substitution (AP en M€)	M€	4,1	4,77	3,96	3,00	12,5	3,03	12,5
	et nouveaux volumes stockés en Mm3	Mm3	59	60	63	62,8	63	63	66
Gestion de la ressource	Nombre d'études de volumes prélevables ayant bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence		Sans objet	Sans objet	5	0	0	0	0
	et nombre d'organismes uniques ayant bénéficié d'une aide de l'agence pour sa création				0	0	12	0	12